

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

COOPERATION

Entre

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Et

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Juillet 2009

SOMMAIRE

1. RESUME.....	1
2. LA PERFORMANCE DU PAYS	3
2.1. SITUATION POLITIQUE	3
2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET GOUVERNANCE ECONOMIQUE.....	3
2.3. SITUATION DE PAUVRETE ET SITUATION SOCIALE.....	5
2.4. SITUATION ENVIRONNEMENTALE	7
3. REVUE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE.....	8
3.1. RAPPORT SUR LES PERFORMANCES FINANCIERES DU FED	8
3.2. RAPPORT SUR L'APPUI BUDGETAIRE GENERAL ET SECTORIEL.....	9
3.3. LES PROJETS ET PROGRAMMES DANS LES DOMAINES FOC AUX ET NON FOC AUX	10
3.4. AUTRES COOPERATIONS	19
3.5. POLITIQUE DE COHERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT	22
3.6. DIALOGUE AVEC LE PARLEMENT, LES AUTORITES LOCALES ET LES ACTEURS NON ETATIQUES.....	23
3.7. L'EFFICACITE DE L'AIDE.....	23
4. CONCLUSIONS	24

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : « Country at a glance »
A.- Indicateurs macro-économiques
B.- Suivi de la performance du pays, y compris des Indicateurs OMD
- Annexe 2 : Rapport d'étape sur le plan d'action de la gouvernance du 10^e FED
- Annexe 3 : Rapport annuel sur l'appui budgétaire ou sectoriel
- Annexe 4 : L'efficacité de l'aide
A.- Matrices des Bailleurs
B.- Questionnaire sur l'efficacité de l'aide
- Annexes 5 : Annexes financières
A.- 10^e FED et les FED précédents, programmes, à la clôture de l'année 2008
B.- Liste synthétique des projets régionaux et intra-ACP en cours, conformément à la clôture financière de l'année 2008
C.- Liste synthétique des projets en cours à la clôture financière de l'année 2008 et financés à partir des lignes budgétaires
D.- Liste des projets de la BEI à la clôture financière de l'année 2008
E.- Chronogramme du DSP mis à jour, avec prévision engagements, contrats et déboursements du 10^e FED et calendrier indicatif des contrats et déboursements des FED précédents

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ABSRP :	Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
AATR:	Agence Autonome des Travaux Routiers
ACAB :	Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires
AFD:	Agence Française de Développement
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASEPEX:	Agence Sénégalaise de Promotion des exportations
ASER:	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
BIMAO:	Banque des Institutions Mutualistes de l'Afrique de l'Ouest
BEI:	Banque Européenne d'Investissement
BM :	Banque Mondiale
BOAD:	Banque Ouest Africaine de Développement
CGA:	Centre de Gestion Agréé
CEDEAO:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT :	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CNNCI:	Comité National des Négociations Commerciales Internationales
CSPLP :	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
DCEF :	Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI :	Direction de la Dette et de l'Investissement
DGF :	Direction Générale des Finances
DMG:	Direction des Mines et de la Géologie
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECHO:	Office Européen de l'Aide Humanitaire
EDS :	Enquête Démographie Santé
FDD :	Fonds de Dotation pour la Décentralisation
FECL :	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FED:	Fonds Européen de Développement
FEDER:	Fonds Européen de Développement Régional
FMI :	Fonds Monétaire International
GC :	Groupe Consultatif
GOANA:	Grande Offensive agricole pour la Nourriture et l'Abondance
HCR:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIMO:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
ICS:	Industries Chimiques du Sénégal
IDH :	Indice de Développement Humain
ISRA:	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances
MITTTTA :	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres, des Transports aériens
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS:	Office National de l'Assainissement du Sénégal
PAP :	Plan d'Action Prioritaire
PAPED:	Programme de l'APE pour le Développement
PAPNBG :	Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance
PEPAM:	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PNDS :	Programme National de Développement Sanitaire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRAESC :	Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PRDCC :	Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales
PTIP :	Programme Triennal d'Investissements Publics
SCA:	Stratégie de Croissance Accélérée
SENELEC:	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SONES:	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS :	Taux brut de scolarisation
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1. RESUME

Marquée par la crise de l'énergie, des produits alimentaires et par la crise financière, l'année 2008 a été une année difficile.

Sur le plan politique, le manque de dialogue a persisté entre le pouvoir et l'opposition. Après avoir boycotté les élections législatives de juin 2007, l'opposition a organisé ce qu'elle a appelé les « Assises nationales », auxquelles ont pris part de nombreuses structures de la société civile. Le Gouvernement, sceptique sur la valeur et la sincérité du processus, s'est abstenu d'y participer.

Quant à l'économie, la croissance s'est ralentie passant de 4.7% en 2007 à 3.9% en 2008. Le secteur primaire s'est redressé grâce à la production agricole en hausse profitant d'une bonne pluviométrie. En revanche, le secteur secondaire a été marqué par un recul, en raison notamment des difficultés des sous-secteurs des activités extractives, des corps gras alimentaires et de la production chimique. L'activité du secteur tertiaire a, pour sa part, subi un ralentissement en 2008 car frappée par la brutale contraction de la demande et subissant le poids des arriérés de paiement de l'Etat.

La situation budgétaire en 2008 a été marquée par les difficultés liées, d'une part, aux importantes subventions accordées aux secteurs énergétiques et alimentaires afin d'éviter une répercussion des hausses sur les populations pour un montant estimé à 3% du PIB et, d'autre part, à une série de défaillances dans la gestion des finances publiques.

Le niveau élevé des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses d'investissement ont toutefois permis de contenir le déficit public à 3.4% du PIB contre 3.5% en 2007. En effet, les recettes budgétaires ont progressé de 10.0% par rapport à 2007 alors que les dépenses n'ont augmenté que de 7.5%. La résultante de cette année difficile est l'accumulation d'arriérés de paiement au secteur privé (174,9 milliards de FCFA à la fin du mois d'octobre 2008) et des dépenses extra budgétaires ayant des conséquences négatives sur les finances publiques.

D'importantes réformes jugées nécessaires dans les finances publiques sont prévues dans la lettre d'intention transmise par le Gouvernement pour la seconde revue du programme ISPE, adoptée le 19 décembre 2008 par le conseil d'administration du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement a aussi obtenu auprès du FMI l'accès pour un an à la Facilité de protection contre les Chocs Exogènes (FCE) assortie d'un appui financier de 75,6 M\$ (environ 54,9 M€) afin d'amortir le choc sur les prix des produits alimentaires et énergétiques et assurer la stabilité macroéconomique. Cet accord a permis à certains partenaires d'allouer d'importantes ressources additionnelles en décembre 2008 (total 114,3 M€ dont 53,1 M€ de la France) visant à limiter le montant de la dette intérieure.

La volonté du Gouvernement et de ses partenaires de pérenniser les efforts visant à améliorer les conditions de vie des populations s'est concrétisée par des résultats positifs relatifs en particulier aux services sociaux de base. Dans le domaine de l'éducation, la tendance vers la scolarisation universelle s'est confirmée en 2008 avec un taux brut de scolarisation de 90.1% mais des progrès importants restent à faire quant au taux d'achèvement au primaire. Dans le secteur de la santé, l'analyse des indicateurs laisse espérer des résultats probants pour 2008 si la tendance antérieure se confirme.

Les efforts fournis pour améliorer le climat des affaires se sont poursuivis durant l'année 2008. Le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes majeures adoptées lors du 7^{ème} Conseil Présidentiel de l'Investissement de novembre 2007. Parmi celles-ci figurent des mesures en faveur des Petites et Moyennes Entreprises, du commerce électronique, du fonctionnement en continu du Port de Dakar et d'autres facilitant le transfert de propriété et l'obtention du permis de construire. Le Sénégal a fait d'importants progrès dans le classement « doing business » passant de la 168 à la 149^{ème} place et se situant par ce progrès à la 1^{ère} place en Afrique et 5^{ème} place dans le monde des pays les plus réformateurs.

A travers différentes manifestations et prises de position au début de l'année 2008, le Sénégal avait vigoureusement marqué son opposition à la signature de l'accord de partenariat économique au 31 décembre 2007. Par la suite, il s'est engagé activement dans les travaux préparatoires aux dites négociations en particulier sur le volet développement dans le cadre du Programme de l'APE pour le Développement (PAPED) en cours de formulation sous l'égide de la CEDEAO.

Les propositions portent sur l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité, la mise à niveau des entreprises, le renforcement des capacités d'offre et la résorption du déficit fiscal net.

Par ailleurs, avec l'appui de la Délégation de la Commission Européenne, une première revue de la stratégie de réduction de la pauvreté s'est tenue le 1^{er} juillet 2008. Celle-ci a permis d'évaluer la mise en œuvre des actions prioritaires du DSRP 2 et d'engager un débat entre les partenaires au développement et le Gouvernement sur les orientations et résultats de sa politique économique et sociale.

Relativement à la feuille de route produite par la CSPLP en perspective de la revue annuelle conjointe prévue en 2009 une série de recommandations ont été formulées et mises en œuvre pour prendre en charge les points faibles de la première revue du DSRP, notamment l'insuffisance des discussions sectorielles, les retards d'exécution de certaines activités clés et la qualité des données statistiques.

En février 2008, une réunion publique réunissant le Gouvernement, le parlement, la société civile et les Etats membres de l'UE a permis de passer en revue la coopération entre la Commission Européenne et le Sénégal. Cette rencontre a donné lieu à des échanges vivants et fructueux. Une nouvelle revue est prévue en mars 2009.

Un plan d'actions (2007 – 2010) relatif à l'efficacité de l'aide a été adopté le 7 mai 2008 et une feuille de route adoptée pour sa mise en œuvre avec la participation de certains partenaires au développement dont la Commission Européenne.

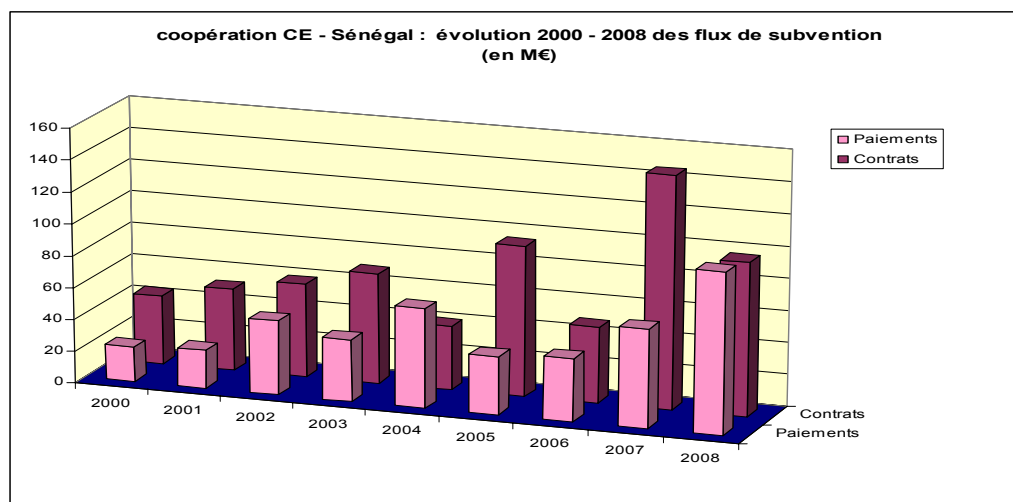
S'agissant de la mise en œuvre de la coopération, le plan annuel d'actions pour l'année 2008 a été approuvé. Il correspond à un montant de décisions de 135.6 M€ soit 47% du programme indicatif national. Les programmes ayant fait l'objet de décision sont : l'appui budgétaire général (75M€), la route Saint – Louis – Rosso (56 M€) et l'appui à l'ONAS (3.5 M€).

Globalement, la mise en œuvre du PIN a enregistré des résultats très probants : les paiements de 84.9 M€ sont à la hauteur des objectifs tandis que les contrats (58.4 M€) représentent un dépassement des objectifs de 64%.

L'ensemble des instruments mis en œuvre au Sénégal (y compris la coopération régionale, le Stabex et les appuis apportés sur financement des lignes budgétaires) a permis de contracter un total de 96.4 M€ et de procéder à des décaissements effectifs de 101.6 M€, chiffre qui n'a jamais été atteint dans la coopération entre le Sénégal et la Commission européenne.

Evolution des engagements et décaissements 2000 – 2008 (en M€, PIN, PIR, STABEX, Lignes Budgétaires)

PIN+PIR+ LB+STABEX*	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Décisions	60.1	24.5	24.3	17.1	158.1	150.8	7,3	73,9	135.6
Contrats	43.3	51.5	58.7	69.4	40.4	94.7	47.9	146	96.4
Paiements	21.9	24.1	46.8	39	62.7	36.7	39.7	62.2	101.6



* Le Stabex a fait l'objet de contrats et de paiements seulement dans les années 2007 et 2008
00 - RAC 2008 Version finale 14 07 09 approuvée ON.docJuillet 2009

2. LA PERFORMANCE DU PAYS

2.1. SITUATION POLITIQUE

Sur le plan politique, l'année 2008 a été marquée par la persistance du manque de dialogue entre le pouvoir et l'opposition. Cette dernière, après avoir boycotté les dernières élections législatives en juin 2007 car jugeant le fichier électoral non fiable, a organisé, avec de nombreuses structures de la société civile, ce qu'elle a appelé les Assises nationales. Le Gouvernement s'est montré sceptique quant à la valeur et à la sincérité des dites assises et a, par conséquent, refusé d'y prendre part. Celles-ci se sont ainsi déroulées au cours de l'année et les conclusions sont sur le point d'être arrêtées.

Le jour du vote par le Parlement réuni en Congrès d'une loi réduisant à un an la fonction de Président de l'AN, Macky Sall qui remplissait alors cette fonction, a mis fin à tous ses mandats par communiqué de presse.

Un nouveau découpage administratif a été adopté et trois nouvelles régions ont été créées : Kédougou, Sédhiou et Kaffrine. Ce découpage a été à l'origine du report au 22 mars 2009 des élections régionales, municipales et rurales initialement prévues en mai 2008. A cet effet, une révision exceptionnelle des listes électorales en vue des dites élections s'est déroulée du 9 octobre au 10 novembre 2008. L'Opposition a décidé de prendre part aux dites élections.

Durant l'année 2008, les relations entre la presse privée et les autorités publiques ont été aussi marquées par des tensions qui se sont par moment traduites par des accrochages physiques entre les forces de l'ordre et des journalistes.

Par ailleurs, suite à l'engagement de se conformer à la décision de l'Union Africaine lui donnant mandat de juger, au nom de l'Afrique, Hissène Habré, ancien Président du Tchad accusé de crimes contre l'humanité, le code pénal et la Constitution ont été modifiés afin de rendre la loi interne conforme aux traités internationaux que le Sénégal avait ratifiés.

Ces mesures donnent la compétence à la justice sénégalaise de juger des faits de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de torture perpétrés dans le passé et en dehors du pays, levant ainsi les obstacles juridiques à un jugement de ce type. Toutefois, la question du financement du procès reste pendante et les bailleurs sont dans l'attente d'un budget révisé.

Dans un autre registre, l'année 2008 a été également marquée par la 11^{ème} session de la Conférence de l'OCI qui s'est tenue à Dakar du 7 au 14 mars 2008. A l'issue de ce sommet, une nouvelle charte remplaçant celle de 1972 a été adoptée et le Sénégal porté à la présidence de cette organisation pour les trois prochaines années.

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aigüe, le Sénégal s'est engagé dans la poursuite des objectifs de croissance et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), qui ont été présentés, avec leurs plans de financement à l'occasion de la réunion du Groupe Consultatif sur le Sénégal les 3 et décembre 2007 à Paris. Au total, le taux de croissance réel du PIB est ressorti à 3.9¹% en 2008 contre 4.7% en 2007. Outre les facteurs exogènes, cette décélération résulte des difficultés du secteur secondaire liées en partie, au retard de paiement des dettes de l'Etat envers le secteur privé et à la persistance des difficultés des Industries Chimiques du Sénégal (ICS).

La croissance du secteur primaire est estimée à 14.9% en 2008 contre une baisse de 0.3% en 2007 à la faveur de la reprise du sous-secteur agricole, en raison essentiellement de la bonne saison des pluies et des mesures prises par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) initiée par le Gouvernement.

¹ DPEE, Situation économique et financière en 2008 et perspectives en 2009, décembre 2008.
00 - RAC 2008 Version finale 14 07 09 approuvée ON.docJuillet 2009

Quant au secteur secondaire, les estimations font apparaître une baisse de 0.9% en 2008 contre une hausse de 4.3% en 2007. Cette situation découlerait des contre-performances enregistrées par les sous-secteurs des activités extractives, des corps gras alimentaires et de la production chimique mais également de la baisse de la demande consécutive à la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité a connu un ralentissement en 2008. La croissance du secteur est projetée à 4.6% contre 6.8% en 2007. Cette situation résulterait notamment de la baisse des activités immobilières (-18.5%), après une hausse de 15% en 2007. La contreperformance de ce sous secteur serait liée, d'une part, à une insuffisance de la demande, surtout pour les besoins d'immeubles à usage de bureaux, et d'autre part, aux dettes² de l'Etat envers le secteur privé.

A la faveur de l'amélioration du climat des affaires², de l'assainissement du cadre macroéconomique et des travaux de construction d'infrastructures routières mis en œuvre par le Gouvernement, le taux d'investissement s'est maintenu autour de 25% sur la période 2003-2008. En effet, le gouvernement a entrepris en 2008 les différentes réformes majeures adoptées lors du 7^{ème} Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) en novembre 2007. Il s'agit, entre autres, de la mise en place du cadre juridique pour les moyens de paiements électroniques et le commerce électronique, de l'adoption de la loi d'orientation relative à la promotion et au développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des textes d'application du Code du Travail, notamment l'arrêté sur les secteurs où il est d'usage de ne pas recourir au Contrat à Durée Indéterminée, de la réduction des délais de transfert de propriété de 114 à 18 jours, de la simplification des procédures d'obtention de permis de construire qui passent de 217 à 78 jours, du fonctionnement continu (24h/24) du Port de Dakar et de la mise en place du « Haut Conseil pour l'Emploi » pour la promotion de l'emploi. Il s'y ajoute la création d'une Direction au sein du Ministère de l'Economie et des Finances qui s'occupe de l'appui au secteur privé.

L'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, se situe à 5.8% en 2008 après 5.9% en 2007. Ce léger repli résulte d'une part de la forte baisse en fin d'année des prix des produits pétroliers et alimentaires et d'autre part des subventions de l'Etat sur les produits alimentaires de base. Toutefois, pour la seconde année consécutive, le Sénégal n'a pas respecté le critère de convergence de 3% retenu au sein de l'UEMOA. Avec cette tension inflationniste, l'économie sénégalaise a enregistré une perte de compétitivité de l'ordre de 4%.

La situation budgétaire en 2008 est marquée par les difficultés liées d'une part aux dépenses de soutien aux secteurs énergétiques et alimentaires pour un montant estimé à 3% du PIB et d'autre part à une série de défaillances dans la gestion des finances publiques

Les performances en matière de recouvrement des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses d'investissement ont permis de contenir le déficit public à 3.4% du PIB contre 3.5% en 2007. En effet, les recettes budgétaires ont progressé de 10.0% par rapport à 2007 en s'établissant à 1 209.5 milliards. Quant aux dépenses, elles ressortent à 1 543.1 milliards en 2008 contre 1 435.6 milliards en 2007, soit une hausse de 7.5%. La résultante de cette année difficile est que le montant des arriérés au secteur privé est estimé à **174** milliards de FCFA à la fin du mois d'octobre 2008, ce qui a eu des conséquences négatives sur la gestion des finances publiques. L'encours total de la dette publique est estimé à fin décembre 2008 à 26% du PIB contre 23.7% du PIB en 2007, soit en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA.

D'importantes réformes dans la gestion des finances publiques ont été jugées nécessaires et sont incluses dans la lettre d'intention transmise au FMI par le Gouvernement pour la seconde revue du programme ISPE adoptée le 19 décembre 2008. Dans ce sillage, l'Etat a sollicité auprès du FMI et obtenu l'accès à la Facilité de protection contre les Chocs Exogènes (FCE) pour un an, assortie d'un appui financier de 75,6 M\$ (environ 54,9 M€) pour répondre efficacement au choc sur les prix des produits alimentaires et énergétiques et assurer la stabilité macroéconomique.

Cet accord a amené certains partenaires à apporter d'importantes aides budgétaires en fin d'année (France, **125 M€, dont un premier versement de 53,1M€ en décembre 2008**) permettant de limiter le montant de la dette intérieure.

Quant aux échanges extérieurs de biens et services, ils ont été marqués par une accentuation du déficit du compte courant qui s'établit à 12.1% du PIB en 2008 contre 10.9% en 2007.

² Doing Business 2009 : le Sénégal, 1^{er} en Afrique et 5^{ème} parmi les 10 meilleurs réformateurs au monde.
00 - RAC 2008 Version finale 14 07 09 approuvée ON.docJuillet 2009

Une telle situation s'explique par la détérioration du déficit de la balance commerciale et de la balance des services et revenus, atténuée par l'excédent des transferts courants. L'aggravation du déficit du compte courant ajoutée au repli de l'excédent du compte de capital et d'opération financière fait ressortir un solde global de la balance des paiements déficitaire de 176.9 milliards contre un excédent de 69.3 milliards en 2007.

S'agissant de la situation monétaire, elle est caractérisée en 2008 par un repli des avoirs extérieurs nets de 176.9 milliards, un accroissement de 19% du crédit intérieur et une augmentation de 3.8% de la masse monétaire.

2.3. SITUATION DE PAUVRETE ET SITUATION SOCIALE

La situation sociale de 2008 reste particulièrement difficile pour les ménages sénégalais qui ont subi, au cours du premier semestre, les effets négatifs des chocs économiques exogènes liés, d'une part à une inflation galopante des produits de première nécessité et, d'autre part, à un déficit d'approvisionnement en produits alimentaires. Le ralentissement de l'économie lié aux importants arriérés de paiement de l'Etat a accentué les difficultés.

2.3.1 Efforts du Gouvernement visant à l'atténuation des chocs sur les conditions de vie des ménages

La crise a amené le Gouvernement du Sénégal à mettre en œuvre un Programme Social d'Urgence (PSU) financé essentiellement par le budget de l'Etat à partir de subventions. Ces dernières concernent le renoncement, par le Gouvernement, à près de 36 milliards de FCFA de recettes douanières et fiscales suite à la suspension des droits de douane et de TVA sur certains produits tels que le riz, le blé, la farine et le lait. A ce montant, il faut ajouter la subvention sur les huiles alimentaires (2.1 milliards), sur le gaz butane et l'électricité, à hauteur de 84 milliards de francs CFA, les mesures complémentaires concernant les magasins de référence et les centrales d'achat, les subventions des prix du riz brisé pour 13 milliards, ainsi que la distribution de vivres de soudure.

Pour atténuer les effets pervers de la crise alimentaire, le Gouvernement a renforcé l'assistance au profit des ménages vulnérables des communautés rurales les plus exposées. A ce titre, le Gouvernement a consenti un financement de 10.5 milliards destinés à l'achat de vivres de soudure (25 000 tonnes de riz brisé) et d'aliments de bétail (8 673 tonnes).

Ces mesures d'urgence ont certes atténué la souffrance des ménages surtout pauvres mais se sont révélées insoutenables à moyen et long termes et se sont effectuées au détriment du secteur privé menacé par la dette intérieure publique. Cette situation a d'ailleurs conduit le gouvernement à éliminer les politiques de subventions.

2.3.2 Situation des secteurs sociaux éligibles aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Vu la profondeur de la crise mondiale, on peut s'interroger sur les chances véritables du Sénégal de pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La réponse à cette interrogation peut être trouvée dans le rapport intitulé « OMD au Sénégal : Etat des lieux et perspectives de collaboration avec le Système des Nations Unies ». Comme le révèle ce rapport, des progrès sont globalement enregistrés dans tous les objectifs même si dans certains cas, les chances d'atteinte sont faibles.

Tableau 1: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront-ils atteints en 2015 ?

Objectifs	Progrès (Oui/Non)	Probabilité d'atteinte ? (Forte/ Moyenne/Faible)
1 - Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Oui	<i>Moyenne</i>

2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	Oui	<i>Forte</i>
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Oui	<i>Moyenne</i>
4 - Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Oui	<i>Forte</i>
5 - Améliorer la santé maternelle	Oui	<i>Forte</i>
6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.	Oui	<i>Forte</i>
7 - Assurer un environnement durable	Oui	<i>Moyenne</i>
8 - Créer un partenariat mondial pour le développement	Oui	<i>Moyenne</i>

Source: Rapport OMD, septembre 2006

La volonté du Gouvernement et de ses partenaires de pérenniser les efforts déjà consentis pour améliorer les conditions de vie des populations s'est soldée par des résultats positifs en particulier en ce qui concerne les services sociaux de base. Dans le domaine de l'éducation, la tendance vers la scolarisation universelle s'est confirmée en 2008 avec un taux brut de scolarisation de l'ordre de 90.0%. Des progrès importants restent à faire sur le taux d'achèvement au primaire.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs clés du secteur de l'éducation en %

Indicateurs (en %)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2015
Taux brut de scolarisation (national)	75,8	79,7	81,9	83,4	87,6	90,1	100
Taux d'achèvement (national)	48	48,8	53,4	49,7	55,1	58,4	100
Taux brut d'admission au CI (national)	87,1	93,4	95,4	103,2	110,4	113,6	100

Sources : Annuaire statistique DPRE/ME (année scolaire 2007-2008)

Par ailleurs, le Gouvernement a accordé une attention particulière à la promotion des cantines scolaires dont l'allocation budgétaire est passée de 250 millions à 500 millions de FCFA entre 2007 et mi-2008.

Dans le secteur de la santé, l'analyse des indicateurs laisse entrevoir des résultats probants pour 2008 si la tendance antérieure se confirme. Pour le taux de couverture en DTC3 et la prévalence du VIH/SIDA, les niveaux obtenus sont satisfaisants. Par contre, malgré une évolution positive, les niveaux de consultation primaire curative (CPC) et d'accouchements assistés requièrent des efforts plus consistants pour atteindre les objectifs fixés.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs clés du secteur de la santé

Indicateurs (en %)	2003	2004	2005	2006	2007	Objectifs 2015
CPG (consultation primaire globale)	46	50	55	54	64	>75
Taux de couverture PENTA 3 (DTC3)	70	78	84	89	94	≥85
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	-	52	52	59	63	≥90

Sources : DSRP Document de stratégie de lutte contre la pauvreté, ACAB Arrangement cadre des appuis budgétaires

La situation du secteur de **l'eau et de l'assainissement** en 2008, au regard des résultats fournis par l'Unité de Coordination du PEPAM, s'inscrit dans la dynamique de l'universalisation de l'accès de l'eau
00 - RAC 2008 Version finale 14 07 09 approuvée ON.docJuillet 2009

potable en milieu urbain. En effet, le taux d'accès global en milieu urbain s'établit à 98% en 2008. Concernant le milieu rural, le niveau de cet indicateur est de 73%. L'accès à l'assainissement urbain s'est situé à un niveau de 65.9% en 2008, soit un gain de près de 7 points de pourcentage par rapport à l'année 2005. Ces résultats satisfaisants sont à mettre en rapport avec les efforts consentis par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers, matérialisés par un taux de mobilisation des ressources financières de l'ordre de 79% selon le rapport d'avancement de mai 2008.

2.4. SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Ministère de l'environnement a traduit ses objectifs sectoriels en activités dans un cadre de dépenses à moyen terme 2008 - 2010. On remarque cependant que le budget octroyé au Ministère n'est pas réparti de façon homogène entre les différentes activités, mais se concentre plutôt sur les six priorités. D'après une revue sectorielle menée par les Pays-Bas en 2008, le budget du Ministère a baissé de 8.5% par rapport à 2005.

En 2008, parmi les 43 indicateurs de performances du CDSMT 2007- 2009, seulement 19 cibles ont été atteintes, 13 cibles partiellement et 11 manquées.

Parmi les réussites, le taux de domiciliation des quotas d'exploitation forestière dans les Zones Aménagées (ZA) et les Zones de Production Contrôlée (ZPC) est passé de 40% en 2007 à 100% en 2008. Ceci permet de rationaliser davantage l'exploitation forestière et de maintenir ou d'accroître le capital forestier du pays. Certaines réalisations ont eu un volume croissant en 2008 : pour la protection des ressources forestières et pastorales, les pares – feux ouverts et entretenus (+57%) ; pour la protection des forêts, les mises en défens (+262%).

D'autres activités présentent des résultats plus mitigés. La protection côtière pour contrer l'érosion du littoral se poursuit. Certains ouvrages sont efficaces, d'autres souffrent de défaut de conception. Quant à la gestion des ordures ménagères, la réalisation des Centres d'Enfouissement Technique (CET) de Touba et de Thiès est à l'arrêt.

Par ailleurs, la Banque Mondiale a réalisé une Analyse Environnementale Pays en 2008 et a identifié les principaux problèmes suivants:

- 1) le cadre institutionnel présente des lacunes et la réglementation est très peu appliquée;
- 2) La dégradation des terres, surtout dans le Bassin Arachidier et dans la zone sylvo-pastorale due principalement aux activités humaines : pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement, surpâturage, feux de brousse, collecte du bois de chauffe, croissance démographique. A ces facteurs, s'ajoutent des conflits fonciers, ainsi que la faiblesse de la planification du territoire. La Casamance et le bassin du fleuve Sénégal sont confrontés à des défis en matière de salinisation, acidification des sols et déboisement;
- 3) La perte de biodiversité : le réseau d'aires protégées au Sénégal est fortement menacé. Le parc national du Niokolo Koba a perdu une grande partie de sa faune au cours des 15 dernières années ;
- 4) la gestion des ressources en eau face à une croissance continue de la demande ; le développement de l'agriculture irriguée, grosse consommatrice d'eau et source de pollution ;
- 5) La surexploitation des ressources marines et côtières;
- 6) La carence de prévention et de gestion de la pollution urbaine à Dakar (gestion des déchets liquides et solides ainsi que de la pollution atmosphérique).

Concernant le cadre des interventions, il est frappant de constater que dans le CDMST du ministère, le contrôle des activités polluantes ou l'incitation à des modes de production moins agressifs n'apparaissent pas prioritaires. Onze décrets portant obligation de recours à des études d'impact environnemental (EIE), ainsi que la mise à jour du répertoire des installations classées (contenant environ 3000 installations) pour la protection de l'environnement (ICPE) sont des avancées notables. 233 installations classées ont été inspectées et font l'objet d'un suivi relatif à des mesures d'amélioration.

Concernant l'amélioration du cadre de vie des populations à Dakar, l'année 2009 va voir la création d'un centre de gestion de la qualité de l'air. A Dakar encore, près de 300 000 m² de plage ont été dépollués ou nettoyés. Deux laboratoires ont été agréés pour le suivi des rejets d'eaux usées.

Cependant, en mars 2008, une contamination aigüe due au recyclage informel de batteries au plomb est survenue dans la banlieue de Dakar.

Elle aurait causé la mort de 20 enfants sans compter le nombre d'enfants atteints de saturnisme à différents degrés. Un décret réglementant l'usage du plomb a été publié, mais ne résout pas la carence de gestion des déchets industriels qui concerne également les déchets hospitaliers.

3. REVUE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE

3.1. RAPPORT SUR LES PERFORMANCES FINANCIERES DU FED

	Allocation Indicative 10ème FED (M€)	Engagements prévus en 2008* (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Engagements réalisés en 2008 (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Réalisé/ prévu (%) (entre parenthèse % réalisé/prévu d'ABS)	Déboursments réalisés en 2008 (M€)
Domaine de concentration N°1 : Intégration régionale et commerciale	75 M€	55 M€	56 M€	102 %	
Domaine de concentration N°2 : Infrastructures d'assainissement	40 M€	3 M€	3.5 M€	117 %	
Appui Budgétaire Général	150 M€	150 M€	75 M€ (°)	50 %	
Domaines hors concentration	23 M€	0 M€			
- FCT	M€				
- ANEs	9 M€				
- Migration	4 M€				
- Culture	2 M€				
Total enveloppe -A	288 M€	208 M€	134.5 M€		
Total enveloppe -B	9.88 M€		0		
Total PIN 10ème FED	297.88 M€	208 M€	134.5 M€	64,66 %	
	Allocation Indicative 10ème FED (M€)	Engagements prévus en 2008* (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Engagements réalisés en 2008 (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Réalisé/ prévu (%) (entre parenthèse % réalisé/prévu d'ABS)	Déboursments réalisés en 2008 (M€)

(°) L'engagement de seulement 75 M€ d'appui budgétaire a été réalisé suivant les recommandations du siège à Bruxelles.

* comme prévu dans le chronogramme joint au DSP

** si pertinent, diviser les domaines de concentration en sous-domaines d'intervention principaux; là où un appui budgétaire a été prévu, prière de préciser dans un commentaire sur le tableau les modalités effectives de mise en œuvre et de commenter les écarts possibles par rapport aux modalités prévues

3.2. RAPPORT SUR L'APPUI BUDGETAIRE GENERAL ET SECTORIEL

L'aide budgétaire de la CE vise à appuyer le budget national pour soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté. En dépit de la crise budgétaire, elle a notamment permis à l'Etat de maintenir un certain niveau d'engagements financiers dans des secteurs clés.

La crise budgétaire a remis en cause temporairement le critère d'éligibilité relatif à la stabilité macroéconomique. En conséquence, la tranche additionnelle 2008 n'a pas pu être mobilisée par le Gouvernement. La date de mise en œuvre opérationnelle a donc été prolongée en fin 2008 afin de permettre une mobilisation de la tranche additionnelle au cours du premier semestre 2009.

La tranche variable 2007 a été décaissée en juillet 2008 pour un montant de 6 M€ sur un potentiel de 15 millions soit 40% de la tranche. Ce résultat ne reflète pas nécessairement une contre-performance intrinsèque mais résulte de cibles ambitieuses, d'indicateurs mal définis, ou d'informations non transmises. Ces faiblesses du suivi par le Gouvernement ont été soulevées à plusieurs reprises.

En dépit de la précarité de la situation budgétaire, le nouveau projet d'appui budgétaire (10^{ème} FED) a été présenté au Comité du FED sous la condition d'un accord avec le FMI. Ceci a permis à Délégation de rester très active dans le dialogue avec le gouvernement sans procéder à aucun décaissement. Le cadre macro économique et la gestion des finances publiques restent fragiles, augmentant le risque du futur programme.

Un Arrangement-cadre (ACAB) a été signé en janvier 2008 entre le Gouvernement du Sénégal et sept partenaires pratiquant l'aide budgétaire. L'outil ACAB a permis à ses signataires d'entretenir un dialogue constructif sur la politique économique et financière au plus fort de la crise budgétaire. Coordonnés par la CE en sa qualité de chef de file, les donneurs ont réussi à définir des positions et messages communs. En particulier, plusieurs d'entre eux ont décidé de maintenir leur appui financier ou d'en apporter de nouveaux dans le cas d'un accord entre le gouvernement et le Fonds Monétaire International (FMI). Cette approche concertée a tracé la voie pour une sortie de crise et certainement facilité l'approbation de la revue du programme ISPE avec le FMI par son conseil d'administration de décembre 2008.

La Délégation a donc piloté le dialogue avec le Gouvernement sur (i) le débat relatif aux dérapages budgétaires et les mesures à prendre pour revenir au cadre macro économique négocié avec le FMI (ii) un plan actualisé et unifié dans la gestion des finances publiques; (iii) la transparence de la passation des marchés publics. Une intervention concertée pour interrompre une procédure de gré à gré relative à la construction d'une centrale thermique (SENELEC) en est une illustration. On pourrait aussi citer comme résultat probant un décret instituant une redevance visant à renforcer l'autonomie financière de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

La priorité posée par le maintien du programme avec le FMI a entraîné certains retards. La revue 2008 de l'ACAB n'a pas eu lieu. Le dialogue a plutôt impliqué le haut niveau politique ; en revanche, les réunions plus régulières au niveau des cadres n'ont pas été aussi fréquentes qu'il aurait été nécessaire selon la partie européenne. De plus, la transmission d'informations de base (telles que le TOFE) s'est révélée difficile. En réponse, le Ministre de l'Economie et des Finances a instauré en décembre 2008, un "Comité ACAB".

L'évolution des indicateurs choisis pour mesurer l'impact de la politique gouvernementale sur la réduction de pauvreté démontre une bonne performance dans les secteurs sociaux jusqu'en 2007. Les résultats de 2008 ne sont pas disponibles mais pourraient être en régression en raison des effets de la crise sur l'économie du pays. (Pour l'évolution des indicateurs, se reporter à la partie A).

3.3.1. Contribution aux performances du pays des projets et programmes dans les domaines de concentration du Document de Stratégie Pays (DSP) selon objectifs identifiés

- DOMAINE DE CONCENTRATION N°1 DU 9^{ÈME} FED : BONNE GOUVERNANCE

Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PAPNBG) – composantes économique et judiciaire (9 ACP SE 12)

(au 31/12/2008)	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
PAPNBG	16 M€	15.9M€ (99%)	7.6 M € (48 %)

L'année 2008 a été principalement marquée par (i) l'instauration d'un dialogue constructif entre la DCE et les autorités bénéficiaires. Ce dialogue politique s'est focalisé sur la problématique de la reddition des comptes et sur les voies et moyens permettant de rétablir la régularité du vote des lois de règlements ; (ii) une évaluation mettant en exergue de nombreuses faiblesses du programme (iii) une prolongation de la durée d'exécution des Devis Programmes au 31/12/2009 permettant une réorientation de certaines activités.

Globalement, le niveau de réalisation des activités demeure faible. Cette situation s'explique notamment par i) la complexité des mécanismes mis en place pour la mise en œuvre de ce programme ii) la multiplicité des bénéficiaires iii) les objectifs ambitieux assignés au programme.

En examinant les activités par domaine on peut mettre en exergue :

Pour le volet "cadastre", divers blocages organisationnels liés à des difficultés de coordination ont ralenti la mise en œuvre. Cependant, une réunion tenue au mois de novembre 2008 avec le Directeur Général, les services de l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission Européenne a permis de résoudre les problèmes de coordination. Toutefois, les enquêtes cadastrales, composante importante du programme n'ont toujours pas démarré. Celles-ci seront centrées sur la région de Dakar et sur la "Petite Côte" à forte potentialité fiscale.

La mise en place des points géodésiques sur l'ensemble du territoire devrait permettre aux inspections du cadastre de densifier leur réseau et de travailler sur la base de données réelles et non pas fictives. Cependant, compte tenu de l'insuffisance du personnel, notamment les géomètres, les inspections régionales tardent encore à procéder à la densification de leur réseau. Seule l'inspection de Kaolack a pu réaliser 80 points supplémentaires.

Suivant les recommandations de l'évaluation, un audit technique et financier du volet sera lancé à la fin du mois de février 2009 ; il apportera un éclairage complet sur la situation exacte du volet.

La résorption des retards accumulés dans le traitement des demandes de morcellement de titres fonciers a connu une avancée significative, après 3 mois d'exécution. 5000 dossiers au niveau du Cadastre et 2000 au niveau des domaines ont été résorbés sur les 22.000 dossiers à traiter.

L'appui à l'Assemblée Nationale a permis de renforcer les capacités de travail de la Commission des Finances à travers des formations, séminaires, échanges, l'amélioration de l'environnement de travail et l'informatisation. Prochainement, des guides pédagogiques sur la gestion et le contrôle des finances publiques à l'usage des députés vont être élaborés

La Cour des Comptes a elle aussi bénéficié d'appuis à travers l'élaboration d'un schéma directeur informatique et la mise en place d'outils de base (bureautique, logiciels, réseau local...) permettant d'améliorer les conditions de travail des magistrats.

Les appuis à l'Assemblée Nationale et à la Cours des Comptes n'ont pas encore permis de résorber les retards en matière de loi de règlement. Néanmoins, un cadre d'échanges entre députés, services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances et magistrats de la Cour a été mis en place et des engagements ont été pris de part et d'autre pour la résorption avant la fin 2009.

Pour ce qui est de la justice, toutes les juridictions du pays ont été équipées en matériel informatique et le câblage a été effectué. Cependant, il reste la sécurisation de ce matériel ainsi que l'entretien et la maintenance qui doivent être assurés par le Ministère de la justice. La création récente d'une Direction de l'Informatique en son sein devrait permettre de prendre en charge cette préoccupation. Le défaut de sécurisation a fortement perturbé le calendrier de déploiement du logiciel dans les tribunaux et doit faire l'objet d'une rencontre de haut niveau. (DCE, MJ, MEF...). L'ensemble des juridictions est maintenant équipé en matériels informatiques et câblé.

Le logiciel automatisant les procédures judiciaires est entièrement développé pour la chaîne pénale et son déploiement est en cours au niveau des juridictions de la région de Dakar.

Tous les utilisateurs de la chaîne pénale ont été formés. Les études architecturales pour la construction de la Cour d'Appel de Ziguinchor et celles relatives à la réhabilitation des tribunaux de Thiès, Saint-Louis et Kaolack sont disponibles.

Enfin, en ce qui concerne l'appui à l'amélioration des statistiques, les interventions ont contribué à doter le système statistique de bases légales modernes et à l'ANSD de disposer désormais des outils conceptuels et informatiques nécessaires à la bonne gestion de ses activités.

- DOMAINE DE CONCENTRATION N°2 DU 9^{EME} FED ET PARTIE DU DOMAINE DE CONCENTRATION N°1 DU 10^{EME} FED: TRANSPORTS ROUTIERS

Le dialogue sectoriel a été renforcé dans le domaine des transports routiers. L'Etat a fait des progrès substantiels relatifs à la formulation de la troisième lettre de politique sectorielle des transports à l'horizon 2020 et à la signature en janvier 2009 de décrets instituant, d'une part, une taxe parafiscale au profit du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), et d'autre part, portant création, organisation et fonctionnement du FERA. Cette troisième lettre de politique sectorielle devrait constituer une base solide pour la poursuite du soutien des bailleurs des fonds, un moyen de réaliser un objectif économique de création de richesse auprès des marchés internationaux et un objectif social visant une meilleure répartition de ces richesses à travers la desserte intérieure du pays. Ce dialogue a facilité la désignation des membres du Conseil d'Administration, du Président et de l'Administrateur du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), conformément au décret de création, d'organisation et de fonctionnement.

La mise en place, en cours, des éléments de fonctionnement (comptabilité, manuel de procédures, recrutement du personnel clé, répartition des prérogatives avec l'AATR), permettra au FERA d'être pleinement opérationnel dans le courant du premier semestre 2009.

Une forte diminution des investissements de l'Etat a affecté la construction, réhabilitation et entretien d'infrastructures. Ainsi, sur un budget 2008 prévu de 19.5 milliards FCFA (soit 29.7 M€), seulement 9.6 milliards FCFA (14.6 M€) ont été mis à la disposition de l'AATR. Et sur le montant disponible, seuls 7.6 M€ ont pu être mobilisés. Cette tendance est le résultat des ajustements budgétaires rendus nécessaires après les dysfonctionnements notés dans la gestion des finances publiques.

La plupart des contrats pour la réalisation de travaux routiers (pistes ou routes revêtues) financés par la Commission Européenne connaissent des sérieuses difficultés d'exécution. Des retards considérables sont constatés et ont occasionné des mises en demeure aux entreprises titulaires. Ils résultent d'une mobilisation particulièrement lente en particulier des entreprises européennes attributaires de contrats, de la difficulté à obtenir des entreprises des plans d'exécution, de l'insuffisance du matériel mobilisé et de la faible qualification du personnel de chantier. Les retards causent une gêne accrue pour les riverains ou les utilisateurs de la route. Ils affectent la crédibilité du gouvernement et de notre coopération. Les retards occasionnent des surcoûts techniques ou financiers qui devraient être partiellement compensés par l'application des pénalités de retard.

C'est le cas en particulier de la route Mbirkelane – Tambacounda dont le financement ne pourra être couvert intégralement par le projet en cours du 9^{eme} FED. Un financement complémentaire est préparé pour terminer cet investissement routier sur un itinéraire à caractère régional.

Les principaux investissements routiers réalisés sur le financement communautaire se présentent comme suit :

Réhabilitation de la route Mbirkelane – Tambacounda - (9 ACP SE 17 et 9 ACP SE 24)

<u>(au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 17 et 9 ACP SE 24	67 M€	66.4 M€ (99%)	29.4 M€ (44%)

Objectifs du projet : Réhabilitation de 237 km de routes revêtues sur l'axe Mbirkelane – Tambacounda

Les travaux, divisés en deux lots, ont démarré en juin 2007. Les entreprises accusent actuellement un grand retard par rapport à leur planning initial. Plusieurs carences sérieuses de la part des entreprises ont été constatées. En conséquence, chacune des deux entreprises a reçu deux lettres de mise en demeure.

Au 31 décembre 2008, l'avancement des travaux s'établit comme suit :

- 26 % pour le lot 1 alors que les travaux devaient être réceptionnés en décembre 2008. Un linéaire de 27.5 km sur 111 km de chaussée a été réalisé.
- 35% pour le lot 2 alors que les travaux devaient être finalisés en début février 2009. Un linéaire de 42.7 km sur 126 km a été réalisé.
- les projets d'exécution ont fait apparaître des coûts supplémentaires. Ceux du lot 1 (3,7 M€) sont pris en charge dans le cadre de la convention de financement et ceux du lot 2 (3,2 M€) dans le cadre de la contrepartie de l'Etat (5 M€). De ce fait, les délais d'exécution des deux lots ont été prolongés par avenant de trois (3) mois chacun.

Réhabilitation de la route Kaolack – Mbirkelane - (9 ACP SE 25)

<u>(au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 25	14 M€	12.8 M€ (91%)	1.4 M€ (10%)

Le marché de travaux relatif à ce projet a été signé en décembre 2008. Les travaux pour une section de **37 km** vont démarrer en début 2009 pour un montant de **12 millions d'euros** sur une durée de **12 mois**.

Réhabilitation de la route Cap Skirring – Ziguinchor – Mpack – (9 ACP SE 014)

<u>(au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 014	26 M€	25.9 M€ (99%)	25.3 M€ (97%)

Objectifs du projet : Réhabilitation de la route RN 20 Ziguinchor Cap Skirring Kabrousse (72 km) et de la RN 4 Ziguinchor – Mpack (18 km).

Les travaux sont terminés. L'année de garantie n'a pas révélé de désordres particuliers et la réception définitive devrait être prononcée début 2009. Les populations riveraines sont très satisfaites de ce projet. Il a permis de diminuer de plus moitié le temps de transport entre Ziguinchor et Cap Skirring et de baisser les coûts sur une des principales routes touristiques du pays. Le projet a rehaussé la visibilité de la coopération avec l'Union européenne.

**Programme spécial de voiries urbaines en haute intensité de main d'œuvre PUHIMO
(9 ACP SE 22 et 9 ACP SE 23)**

<u>(au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 22 et 9 ACP SE 23	27.6 M€	26.3 M€ (95%)	7,9 M€ (28%)

Objectifs du projet : Réalisation de voiries urbaines (54 km) en pavés autobloquants dans les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Bargny et Ziguinchor.

Les marchés de fournitures et de travaux relatifs à ce projet ont tous été signés en décembre 2008. Les travaux vont démarrer en début 2009 pour une durée de **32 mois**.

**Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance (PRAESC) –
Travaux de réhabilitation des routes d'accès aux zones agricoles (9 ACP SE 26)**

<u>(au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 26	7 M€	4.3 M€ (61%)	0.4 M€ (6%)

Objectifs du projet : Réalisation de 116,5 km de routes en terre dans les régions de Kolda et Ziguinchor.

Les travaux du lot 1 (Kolda, 93 km) vont démarrer en début 2009 pour un montant de 4.3 M€ sur une durée de **12 mois**.

Par contre, l'appel d'offres pour les travaux du lot 2 (Ziguinchor, 23,5 km) doit faire l'objet d'une relance en début 2009.

Réhabilitation de la route Saint Louis – Rosso – Richard Toll (10 ACP SE)

<u>(au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
10 ACP SE	56 M€	0 M€ (0%)	0 M€ (0%)

Objectif : ~126 km de route entre St Louis et Richard Toll ~16 km de voiries urbaines dans les deux villes ~74 km de pistes; définition et mise en œuvre d'une politique de **sécurité routière**.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité du FED de novembre 2008. Les éléments déterminants pour la réalisation des conditionnalités (recrutement de l'administrateur du FERA) sont vérifiés. Le dossier d'appel d'offres est en cours de finalisation par l'AATR. Les études de déflexion révèlent un meilleur état d'une portion de la route (environ un quart du tronçon) que prévu donc des sources d'économie sur le projet sont possibles.

- DOMAINE DE CONCENTRATION N°3 DU 9^{EME} FED ET DOMAINE DE CONCENTRATION N°2 DU 10^{EME} FED: ASSAINISSEMENT

L'Etat s'est fortement mobilisé dans le domaine « **eau et assainissement** ». Le gouvernement entend lancer une vaste réforme institutionnelle des deux secteurs. Celle-ci aurait pour but principal de "fusionner" les deux secteurs en milieu urbain et d'opter pour les modalités d'exploitation les plus économiques des installations de production et distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Un comité interministériel supervisera en 2009 une série d'études devant tracer les voies de la réforme (avec développement possible des partenariats public - privé). Vu l'impact d'une telle réforme, la coordination des bailleurs s'est saisie de la question et en a fait l'un des thèmes centraux de ses réunions régulières. La délégation veillera de près, avec d'autres partenaires, à ce que les scénarii de réformes du secteur ne mettent pas en péril le potentiel d'autosuffisance financière de l'ONAS.

Etude organisationnelle de l'ONAS (FCT I – 9 ACP SE 4 – Engt. 20)

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 04	FCT I 6.8 M€	0.6 M€ (%NA)	0.5 M€ (%NA)

L'ONAS est l'agence gouvernementale en charge de la gestion des eaux usées domestiques et industrielles. Suite au diagnostic établi en 2006, l'ONAS dispose de deux outils principaux pour sa réorganisation : un plan d'action (réorganisation) et un plan de formation. De nombreux autres outils ont été mis à sa disposition grâce à l'étude : comptabilité analytique, fichier des immobilisations, modèle financier, gestion des ressources humaines (fiches de postes) etc.

Lente à ses débuts en 2007, la mise en œuvre du plan de réorganisation par l'ONAS s'est accélérée en 2008. L'office a besoin désormais d'un soutien en termes de matériel informatique et de formation, pris en compte dans l'appui institutionnel prévu sur le 10^{ème} FED (3,5 MEUR) et validé par le Comité FED de novembre 2008.

Les financements de la Commission Européenne ont permis les investissements suivants.

Assainissement des centres secondaires eaux pluviales (9 ACP SE 16)

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 16	12 M€	11.78 M€ (98%)	10.36 M€ (86%)

Objectifs du projet : Réduction des zones d'inondations des villes de Diourbel, Mbacké, Mbour Tivaouane et Richard Toll par la construction de réseaux de drainage pluvial.

Les travaux ont été achevés en mars 2008. Au total plus de 20 km de collecteur équipé de 675 grilles avaloir ont été réalisés. Les exutoires ont été aménagés avec 5 bassins d'infiltration ou de tamponnement et une station de pompage. Les activités de communication (radio, affiches, réunions publiques, visites à domicile) ont permis d'améliorer l'appropriation du projet par les populations concernées et par les mairies. Des structures de concertation communale ont été mises en place pour sensibiliser les populations aux enjeux d'hygiène et d'assainissement.

En octobre 2008, après une forte saison de pluie, une mission de vérification des ouvrages, menée par le maître d'œuvre (ONAS), a confirmé que les ouvrages avaient globalement bien fonctionné. Le rapport de la mission de contrôle fait toutefois état de défauts devant être corrigés par l'entreprise avant la réception définitive prévue pour avril 2009.

Ce projet a préparé la future intervention concernant l'assainissement en eaux usées dans les mêmes cinq villes, dont les études sont terminées.

Appui au développement urbain des quartiers de Pikine à Saint-Louis et Khouma à Richard Toll (9 ACP SE 018)

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 018	16 M€	15.3 M€ (95%)	5.4 M€ (33%)

Objectifs du projet : Restructuration, voirie et assainissement pluvial des quartiers Pikine et Khouma exécutés par la Fondation Droit à la Ville (FDV).

Les activités incluent une étude de régularisation foncière et une autre pour la mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères. La population a vu avec soulagement le début effectif de ces travaux longtemps attendus.

Les travaux de déplacement des réseaux téléphonique et électrique sont terminés, de même que l'aménagement d'une bonne partie de la zone de recasement. Le déplacement des réseaux eau potable, la préfabrication des pavés pour la voirie, la construction des radiers submersibles et des caniveaux bétonnés sont en cours, mais le rythme de production devra être augmenté pour respecter les obligations contractuelles.

Les imprévus pourraient être mobilisés en 2009 pour la mise en œuvre des travaux de la tranche conditionnelle (voirie supplémentaire).

Le principal risque encouru par le projet est le défaut de paiement par l'Etat du reste des indemnités (510 MFCFA soit 777000 € sur 910 MFCFA) aux riverains expropriés. En 2009, cela pourrait constituer une entrave à la progression des travaux et servir de prétexte à des réclamations par l'entreprise. Ce risque est à associer à la date limite de mise en œuvre opérationnelle de la convention de financement qui est fixée au 31 décembre 2009. Il y a donc seulement cinq mois d'extension de durée de contrat possible. La Délégation suivra de près avec le maître d'œuvre ce point particulier.

9 ACP SE 27 - Emissaire en mer de Cambérène

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paielements
9 ACP SE 27	8 M€	0.2 M€ (2%)	0.1 M€ (1,5%)

Objectifs du projet : Réduire les nuisances environnementales de la station d'épuration de Cambérène par la construction d'un émissaire en mer

Toutes les conditions de la convention de financement ont été remplies à la fin de l'année. Les avis de marché seront par conséquent publiés en janvier 2009.

3.3.2. Résultats obtenus par les projets/programmes dans les domaines hors concentration, selon objectifs des projets/programmes/secteurs concernés

- HORS DOMAINES DE CONCENTRATION 9EME FED

COMMERCE/SECTEUR PRIVE / CULTURE

Le volet commercial est essentiel pour préparer et accompagner l'accord de partenariat économique. Le Sénégal doit être capable de profiter de ses atouts surtout sur les marchés régionaux d'Afrique de l'Ouest dans un contexte commercial plus ouvert. Le Sénégal s'est impliqué activement pour contribuer à la définition du volet développement de l'APE.

Valeur de base du partenariat UE – Afrique, la culture est un vecteur d'échanges entre les peuples, un facteur de paix et de tolérance. Elle participe à construire l'identité des hommes et à cimenter les sociétés. Le développement d'industries culturelles peut générer croissance et emplois, mais aussi redonner fierté, élan et confiance dans l'avenir. La culture et le commerce continueront à être soutenus par le 10^{ème} FED, le second faisant partie du secteur de concentration #1. Les deux projets "commerce" et "culture" ont produit des résultats limités et inégaux mais intéressants et prometteurs.

PRDCC (Projet de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales)

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
PRDCC	2.2 M€ ³	2 M€ (93%)	1.7 M€ (78%)

Le projet PRDCC visait à renforcer et améliorer la politique commerciale du Sénégal. Il permet au Sénégal de se doter d'outils de promotion de la compétitivité des entreprises et des exportations, et de pouvoir mieux participer aux négociations commerciales internationales. Le projet a pris fin le 30/09/2008.

Les lenteurs dans la mise en œuvre n'ont pas permis d'effectuer l'ensemble des activités prévues. Les faiblesses suivantes ont été relevées : l'accréditation du laboratoire au référentiel ISO 17025 n'a pas été obtenue en raison du retard enregistré dans la réhabilitation des locaux ; faible implication de l'ASEPEX ayant abouti à un dégageant partiel de 0,8M€ sur l'engagement global initial de 3 M€.

Les principaux résultats obtenus sont :

- Le renforcement en moyens logistiques et matériels de la Direction du Commerce Extérieur (DCE) et du Comité National des Négociations Commerciales Internationales (CNNCI) ayant permis une meilleure représentation du Sénégal dans les instances de négociations commerciales internationales ;
- La mise à niveau du Laboratoire de Contrôle de la Qualité des Produits Alimentaires grâce aux équipements et matériels acquis par le PRDCC ;
- Le démarrage des activités de l'ASEPEX avec la mise en place d'un guichet de délivrance des certificats d'origine pour les produits d'exportation, d'une base de données et d'images sur les produits sénégalais, les marchés régionaux et internationaux, les statistiques d'exportation et les manifestations commerciales internationales, d'une part, la réalisation d'une cartographie des entreprises sénégalaises exportatrice, d'autre part ;
- La formation en gestion comptable et financière et sensibilisation de 79 adhérents du CGA de Dakar et de 179 adhérents potentiels dans les 4 nouveaux CGA. Le CGA de Dakar a vu le nombre de ses adhérents passé de 90 à 120, Thiès 26, Kaolack 23, Ziguinchor 21 et Zone Nord 32.
- La mise en place de la plateforme de commerce électronique avec l'exécution des phases d'étude et de conception, de développement et de déploiement des applications, de formation de ses gestionnaires et techniciens.

Culture- PSAC 9ème FED

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels en %	Paiements en %
PSAC	1.7 M€	1.5 M€ (93%)	1 M€ (62%)

Le projet est terminé depuis le 31/08/08. Dans l'ensemble le projet a été évalué comme étant pertinent, et partiellement bien réalisé.

Il a appuyé 33 initiatives d'envergure modeste (montant total de 231 699 €) sur 242 requêtes. Le secteur privé du secteur culturel souffre d'une pénurie de techniciens. 150 personnes ont été formées en management, techniques artistiques diverses et techniques de son et lumières (de pair avec la fourniture d'équipement).

³ montant initial du projet est de 3 M€ mais un dégageant partiel de 0,8 M€ a été opéré en avril 2008.

4 pôles culturels régionaux ont été équipés en matériel de son, de vidéo et de lumières et outillés en livres spécialisés. Enfin 25% des fonds PSAC ont été consacrés à la réalisation de la Biennale de l'art africain contemporain 2008 considérée malgré de nombreuses faiblesses comme une réussite.

Parmi les faiblesses, certaines activités prometteuses n'ont pas abouti (études sur le poids économique ou la situation de l'emploi dans le secteur, compilations de musiques hip-hop et traditionnelle,...).

SECTEUR AGRICULTURE

D'après les statistiques du Ministère de l'Agriculture, on note un accroissement de 52% de la production céréalière et de 44% de la production arachidière par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette amélioration de la production est essentiellement liée à la pluviométrie exceptionnelle qu'a connu l'Afrique de l'ouest en 2008. La volonté d'autosuffisance alimentaire affichée à travers la Grande Offensive Agricole pour la Nutrition et l'Abondance (GOANA) demandera encore beaucoup d'efforts pour se réaliser. Par ailleurs d'importants problèmes ont été constaté en matière de commercialisation en particulier de l'arachide.

STABEX

La mise en œuvre des actions STABEX se terminera le 31 décembre 2009, tandis que les derniers contrats et avenants ont été signés avant la date limite du 31 décembre 2008.

- Arachide

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global (COM)	Engagements Individuels	Paiements
COM Arachide	19.7 M€	8.6 M€ (43%)	3.9M€ (19%)

L'objectif du COM « arachide » est d'améliorer la compétitivité de la filière, principalement en œuvrant à la reconstitution du capital semencier et à la professionnalisation des acteurs.

L'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) est financé pour atteindre une production durable de semences prébase. En 2009, un objectif majeur sera la conduite de l'audit organisationnel d'ISRA/production.

L'ASPRODEB est chargée de sécuriser l'approvisionnement en semences et de professionnaliser les acteurs de la filière. Les résultats préliminaires de multiplication de semences paraissent en deçà des prévisions. Un atelier bilan début 2009 permettra de capitaliser les résultats en vue de la campagne 2009. Six coopératives semencières sont fonctionnelles. Des plans d'actions ont été élaborés pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des treize centrales d'achat agricole et leur fédération nationale.

L'exécution du programme a permis de mener l'étude portant sur la gestion de la fertilité des sols du bassin arachidier en vue de capitaliser les différentes actions menées par les principaux acteurs concernés dans la lutte contre la dégradation des terres et de proposer un plan d'actions de régénération et d'amélioration de la fertilité des sols dans le cadre d'une stratégie cohérente en terme d'efficacité et d'impact.

- Pêche

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
COM Pêche	6 M€	4.1 M€ (68%)	0.5 M€ (8%)

Le COM STABEX Pêche (Stratégie d'Aménagement des Pêcheries du Sénégal/SAGPS) vise à jeter les bases d'une exploitation rationnelle des ressources halieutiques et d'assurer le bien être économique et social des communautés de la pêche.

L'exécution du programme a permis de faire en 2008 une évaluation des stocks de ressources démersales et côtières, base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement, qui avec le diagnostic et l'amélioration du système d'information des pêcheries, constituent les grands défis de l'année 2009.

- Agriculture

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagements Global	Engagements Individuels	Paielements
COM Agriculture	25.5 M€	23.4M€ (92%)	2.3 M€ (9%)

L'objectif global du cadre d'obligation mutuelle portant relance de l'agriculture est de contribuer à l'augmentation des revenus agricoles et à donc à la réduction de la pauvreté rurale.

Des résultats positifs sont notés sur le volet "Coton" avec le renforcement des capacités des producteurs sur les aspects liés à la qualité du coton, ainsi que le relèvement du niveau d'équipement des exploitations. En 2009, la poursuite des actions d'équipement des exploitations familiales est prévue ainsi que l'appui à l'élaboration des documents de politique sectorielle du département de l'Elevage.

Les travaux de réhabilitation de pistes de désenclavement dans les régions de Kaolack et Tambacounda connaissent un grand retard dû à des problèmes liés aux installations de chantiers, à l'insuffisance de matériel et du personnel ainsi que d'un manque d'organisation des chantiers.

SECTEUR MINIER

Programme d'Appui au Secteur Minier – PASMI(9 ACP SE 09)

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paielements
9 ACP SE 09	15 M€	11.8 M€ (79%)	5 M€ (33%)

Le PASMI a pour objectif le développement du secteur des mines et carrières, secteur à haut potentiel économique, aujourd'hui largement sous-exploité. Celui-ci passe par l'amélioration des connaissances du potentiel minier et la mise à jour de la cartographie géologique du territoire national.

Une assistance technique assurant une présence ponctuelle a été recrutée courant 2008 pour appuyer la Direction des Mines et de la Géologie (DMG).

Le volet Cartographie Sous-Marine a du être abandonné (2.5 M€ dégagés), du fait d'une identification initiale insuffisante de ce volet.

- Volet Géophysique aéroportée : les levés géophysiques aéroportés (4,5 MEUR) ont été intégralement finalisés au cours de l'année 2008. Un atelier de restitution des résultats obtenus (essentiellement sous forme cartographique) a été tenu en décembre 2008, en présence de représentants de nombreuses compagnies minières internationales (les données géophysiques sont d'un intérêt majeur pour le développement de l'exploitation minière au Sénégal parce qu'elles fournissent de précieuses indications sur les potentiels gisements de minerais).
- Volet Cartographie géologique du bassin sédimentaire : les supports cartographiques de la géologie des deux-tiers occidentaux du territoire sénégalais ont été mis à jour et enrichis.
- Volet Cartographie du Sénégal Oriental : ce dernier volet de cartographie géologique a démarré à l'été 2008 afin d'intégrer les résultats des levés géophysiques aéroportés, puisque ces deux volets couvrent la même zone du pays **au plus fort potentiel minier**. Les prestations doivent se dérouler en 2009 et 2010 et les résultats intégrés dans un système d'information consolidé.
- Volet Centre de documentation et cadastre minier : Le centre a pour vocation de compiler l'ensemble de la documentation bibliographique et cartographique existante au sujet de la géologie du Sénégal (sous forme papier et numérique). Les prestations ont été étendues de 9 mois en vue de la création

d'un registre des titres miniers. L'administration aura à couvrir les coûts de fonctionnement du centre à la fin du financement FED.

- **Volet Appui à la mine artisanale/orpillage** : ce volet propose des appuis aux orpailleurs traditionnels (environ 40 000 personnes de la région de Kédougou, dans l'est du Sénégal) et des mesures d'accompagnement afin de réduire l'impact socio-économique sur cette population de l'implantation de compagnies minières internationales dans cette région à haut potentiel minéral. Le projet a appuyé l'organisation des orpailleurs, amélioré leurs techniques de production, et valorisé leur statut dans les textes légaux. Fin 2008, les prestations ont été prolongées jusqu'en mars 2010.

3.3.3. Résultats obtenus dans l'appui aux Acteurs non Etatiques (ANE)

PAPNBG (9 ACP SE 12) – Volet ANE

<u>Au 31/12/2008)</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paielements
ANE	8.2 M€	7.7 M€ (93%)	2.9 M€ (35%)

L'objectif est le renforcement de la participation des ANE à la vie publique.

Des résultats encourageants sont enregistrés parmi les 51 contrats de subvention, tels des budgets participatifs au niveau des communautés rurales, un cadre de concertation dans le secteur de l'exploitation de l'or, un dispositif de suivi de la campagne agricole ou la sensibilisation sur les dangers de l'émigration clandestine. Il en est de même pour des activités liées à la promotion de la participation et de la transparence dans les collectivités locales, à la valorisation des activités économiques des femmes, à la formation professionnelle fournie à des jeunes apprentis, à la promotion des droits de l'homme, à l'accès au microcrédit, à l'information/sensibilisation sur la santé (sida) etc...

Cependant, certaines organisations sont confrontées à des difficultés de mobilisation de leur contrepartie de 10%. L'obligation contractuelle de procéder à un audit des dépenses avant de recevoir le solde de 20% de la subvention est une contrainte exigeante mais qui vise à minimiser les risques financiers.

Par ailleurs, la qualité des rapports, la conformité avec les procédures de la Commission Européenne et les partenariats entre ANE sont souvent à améliorer. Les visites de terrain ont montré que la plupart des projets visant le renforcement des capacités ou la promotion de la gouvernance ont un contenu qui recourt massivement à des formations ou de la consultance.

La plateforme des ANE a initié ses activités avec notamment un secrétariat technique fonctionnel, des antennes régionales et le démarrage d'un système de collecte des cotisations.

La cartographie des ANE réalisée en 2008, a permis d'avoir une analyse diagnostique des atouts et des faiblesses internes des ANE. Un répertoire de 742 organisations a été créé.

3.4. AUTRES COOPERATIONS

3.4.a. Facilités Intra-ACP (eau et énergie)

Le programme de plus grande ampleur financé au travers de la Facilité Eau couvre les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs du millénaire pour le Sénégal dans le secteur de l'eau potable en milieu urbain à l'horizon des 5 prochaines années.

Il s'agit de réaliser des travaux de construction, de réhabilitation et d'extension de système d'adduction d'eau potable (AEP) dans l'ensemble des centres urbains du pays. Un contrat de subvention a été signé avec la SONES (opérateur d'eau potable) en décembre 2007. La subvention du FED, d'un montant de 8.76 M€, s'inscrit en complément des prêts de la BEI, de l'AFD et de la BOAD (pour un financement total de 58,5 M€).

Le premier décaissement de 1.4 M€ de la subvention FED a eu lieu en décembre 2008. Le démarrage effectif des travaux est prévu pour le deuxième trimestre 2009. Ces travaux s'étaleront sur une période de 3 ans.

Deux autres subventions (montant d'environ 2 M€), signées cette année, visent à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations du Sénégal Oriental.

Quant à la facilité énergie, un contrat de subvention visant à porter le taux d'électrification rurale en Casamance de 11 % à 30 % a été signé en fin 2007 avec l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER). Le projet a connu un démarrage très lent. Le contrat avec le concessionnaire devrait être signé en juillet 2009.

3.4.b. Allègement de la dette et actions financées à partir de l'enveloppe B

Projet PAPLUGA (9 ACP SE 20) – lutte contre la grippe aviaire

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 020	2 M€	1.0 M€ (51%)	0.6 M€ (30%)

Le Plan d'Appui au Plan National de Prévention et Lutte contre la Grippe Aviaire (PAPLUGA) a pour objectif le **renforcement des capacités des services vétérinaires** dans la prévention, la détection précoce et le contrôle de la grippe aviaire.

La planification des activités est respectée pour l'essentiel. Les réalisations les plus importantes sont le recensement national des fermes avicoles et la création d'une base de données, l'équipement des laboratoires régionaux et nationaux en matériel, la rédaction d'un plan d'intervention d'urgence et la mise en place du système d'épidémiologie - surveillance active.

Appui à la stratégie nationale de lutte anti mines (9 ACP SE 019)

<u>Au 31/12/2008</u>	Engagement Global	Engagements Individuels	Paiements
9 ACP SE 019	4 M€	0.5 M€ (12%)	0.4 M€ (10%)

L'objectif est de contribuer au **processus de paix** et à la relance du développement économique de la région de **Casamance**.

Le programme, mis en œuvre par le PNUD, connaît un démarrage assez lent, dû à la complexité institutionnelle, aux besoins de renforcement des capacités et à la situation locale. En 2009, l'accent sera mis sur la poursuite du renforcement du CNAMS et sur les opérations de déminage humanitaires.

3.4.c. Office Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO)

Suite à l'envolée des prix alimentaires mondiaux, la communauté humanitaire au Sénégal s'est mobilisée pour en évaluer l'impact. Il ressort des différentes études une insécurité alimentaire moyenne (au sens strictement humanitaire) avec des poches très localisées de malnutrition aiguë (notamment dans la région de Matam, où la malnutrition aiguë globale, avoisinant les 17.5% est largement au delà des seuils d'urgence). Compte tenu des capacités internes de réponse nutritionnelle au Sénégal et aux engagements de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité alimentaire, ECHO n'a pas eu à intervenir dans ce domaine.

En janvier 2008, le HCR a commencé le rapatriement des réfugiés Mauritanien au Sénégal (suite aux événements de 1989). Un financement de ECHO pour un montant de 1.5 M€ est destiné à assurer le rapatriement dans la dignité (transport), la réinstallation initiale (abris, eau et hygiène) et la protection

des retournés (pièces d'identité, attribution de terres etc.). Le plan de rapatriement initial prévoyait le retour de 17.000 personnes en 2008.

Au 31 décembre 2008, seuls 7.000 réfugiés avaient été rapatriés. De nombreux problèmes ont été constatés dans l'ensemble des secteurs (abris, eau, santé, éducation.) et surtout dans le domaine de la protection (à ce jour, aucun retourné n'a reçu de carte d'identité des autorités mauritaniennes). Le programme de rapatriement a été étendu par le HCR jusqu'en juin 2009. Dans un souci de LRRD, la Délégation de la Commission Européenne en Mauritanie a assuré un financement de 2 M€ supplémentaire au HCR pour l'intégration des rapatriés (abris eau, activités génératrices de revenu).

3.4.d. Interventions de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement (BEI) a en charge le mandat de gestion de la Facilité d'Investissement : mener des actions en faveur du développement du secteur privé, grâce à une enveloppe qui, sous le 10^{ème} FED, s'élève 30.1 milliards € plus 2 milliards € sur ses ressources propres.

La BEI a consenti au total au Sénégal 185.6 M€ de concours approuvés et signés au titre des Conventions de Lomé IV et IV bis et de l'Accord de Cotonou. L'encours de ces prêts à la date du 31/12/2008 porte sur 78.6 M€.

Les efforts de la BEI en 2008 sont restés focalisés sur (i) le secteur de l'eau et de l'assainissement en appui aux plans d'investissement du secteur, (ii) la préparation de projets régionaux, ainsi que (iii) sur un certain nombre de dossiers demandant un suivi particulier.

Le support de la BEI au programme d'investissements d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (ou PEPAM) a été renforcé en 2008 par un prêt de EUR 20m pour un projet de dépollution de la Baie de Hann, en cofinancement avec l'AFD (30 M€). Ce projet comprend un système de collecte des eaux usées domestiques et industrielles, une station d'épuration pour le traitement primaire des effluents et un émissaire en mer. En traitant 95 % de la pollution bactérienne, il vise la restauration durable de la qualité des eaux de la baie de Hann, la protection du milieu marin et l'amélioration de la situation sanitaire des populations riveraines (55 000 personnes). Il s'agit de la première opération de dépollution industrielle au Sénégal.

Ce projet vient compléter le prêt de 15 M€ accordé en 2007 à la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) dans le cadre du même programme PEPAM. La collaboration entre les différents bailleurs du projet, la BEI, l'AFD, la BOAD et la CE a été formalisée par un accord de coopération visant à harmoniser leurs différentes procédures. L'année 2008 a vu un progrès satisfaisant sur la levée des conditions du projet, ce qui devrait permettre de procéder aux premiers décaissements en 2009.

Toujours dans le secteur de l'eau, un accord a été obtenu pour l'utilisation des reliquats du prêt octroyé en 2001 pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar afin de financer une station de surpression et 15 000 branchements sociaux.

La BEI a suivi et contribué au développement des deux projets régionaux confiés à l'OMVG: (i) le projet hydroélectrique et (ii) le pont sur le fleuve Gambie. Pour le projet hydroélectrique, la BEI coopère activement avec la CE, la BAD, l'AFD, la KfW et la Banque Mondiale au financement de l'assistance technique nécessaire à la maturation du projet.

Elle a fait appel à sa Facilité d'assistance technique liée au changement climatique afin de permettre la validation des crédits carbone du projet. En collaboration avec la CE, l'AFD et la KfW, elle facilitera également l'accès au Fonds Fiduciaire pour les Infrastructures. Enfin, il est prévu que la CE et la BEI coopèrent en vue du financement de la contribution de la Guinée Bissau au projet pour un montant de 8 M€.

En ce qui concerne le secteur financier, la Banque Régionale de Marchés (BRM) s'est développée de manière relativement satisfaisante d'un point de vue des résultats financiers et semble ainsi devoir atteindre ses objectifs. De son côté, la garantie mise à la disposition de la BIMAO a dû être annulée faute d'utilisation par son bénéficiaire.

La BEI soutient aussi financièrement le secteur de la microfinance comme le réseau d'institutions financières "Microcred", qui a ouvert une antenne au Sénégal en 2007. Celle-ci a connu une croissance satisfaisante en 2008 en distribuant ses services financiers à 4500 clients d'épargne et 1800 clients pour

le crédit. Elle permet ainsi le renforcement de l'accès aux services financiers des populations aux revenus modestes et des entrepreneurs, ce qui contribue à l'approfondissement du marché financier sénégalais.

Par ailleurs, le navire Aline Sitoë Diatta, financé dans le cadre du projet de relance de la liaison maritime Dakar - Ziguinchor, a été mis en service au mois de mars 2008. En raison du changement d'exploitant décidé par le gouvernement, le projet a fait l'objet d'un suivi particulier afin de s'assurer de la sécurité et de la pérennité de la liaison. Alors que les informations reçues sur la sécurité et l'entretien du navire semblent satisfaisantes, les bailleurs demandent encore à être rassurés sur la pérennité financière du projet, compte tenu du poids de la subvention d'exploitation sur le budget de l'État rendue nécessaire par le niveau des tarifs fixés par l'État.

On se rappellera que la Banque avait co-financé en 1998 la compagnie Industries Chimiques du Sénégal (ICS) en vue du doublement de sa capacité de production d'acide phosphorique et de la mise en œuvre d'une nouvelle mine. Suite aux graves difficultés rencontrées par ICS depuis 2006 et à sa mise sous la protection d'un règlement préventif, l'un des actionnaires fondateurs, « the Indian Farmers Fertiliser Cooperative » associé à un partenaire industriel indien, a proposé de recapitaliser la compagnie, en prendre le contrôle et demander un rééchelonnement de la dette.

Le dossier a été suivi par les services de la Banque en étroite coordination avec les co-financiers (AFD et BOAD). Le concordat préventif établissant les modalités de restructuration de la dette des ICS a été homologué par le Tribunal de Dakar le 27 mars 2008, et confirmé définitivement le 15 décembre 2008.

3.5. POLITIQUE DE COHERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT

Gestion des migrations : le Sénégal est un pays de départ et de transit des migrants vers l'Europe, et en particulier vers les Iles Canaries. La migration clandestine charrie son lot de drames humains : accidents souvent mortels au cours du périple, victimes de réseaux de passeurs, arrestations et refoulements, résidents clandestins aux conditions de vie indignes. Parfois, la migration prive le pays de citoyens talentueux ou méritants. Le plus souvent, elle est perçue comme un tremplin vers un mieux être, tant les voies de réussite au pays – formation et marché du travail – paraissent bouchées.

De nombreuses familles vivent mieux grâce à l'argent envoyé d'Europe par un parent. Parfois, ces transferts d'argent se matérialisent en des petits investissements à caractère social ou économique.

Le gouvernement du Sénégal a entrepris de nombreux efforts pour contenir la migration clandestine ; ils semblent porter leurs fruits : grâce à un dispositif de surveillance des côtes soutenu par l'agence Frontex, le nombre de pirogues interceptées est en baisse sensible.

En 2007, l'Union Européenne a adopté une « approche globale » pour les migrations afin d'appréhender de façon plus harmonieuse les différentes dimensions du phénomène : légale, clandestine, intégration des migrants, et développement des pays d'origine. La CEDEAO s'est, de son côté, dotée d'une approche commune en 2008.

La Commission européenne a œuvré en vue d'un Partenariat pour la Mobilité entre l'UE et le Sénégal. Ce partenariat aurait pour objectifs de faciliter la migration légale, de développer une véritable coopération liant migration et développement, de prévenir et combattre la migration clandestine, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, de promouvoir une politique efficace et digne en matière de retour et de réadmission. Cette approche n'a pas reçu un accueil très favorable au Sénégal. La difficile coordination entre les ministères des Affaires Etrangères et de l'Intérieur semble traduire une différence d'approche. Le dialogue politique sur les questions migratoires entre l'UE et le Sénégal avait été amorcé par une mission conjointe Commission /Conseil en septembre 2007. Malheureusement, à ce jour la mission n'a pas eu de suite. Une discussion est amorcée avec le gouvernement des Iles Canaries en vue de lancer des actions coordonnées pouvant bénéficier de financements FEDER et FED dans le cadre du 10^{ème} FED.

L'accord de partenariat économique : à travers différentes manifestations, le Sénégal a vigoureusement marqué son désaccord sur une signature des APE au 31 décembre 2007. Par la suite, comprenant que le message demandant plus de poids à la dimension développement des APE avait été entendu, le gouvernement s'est engagé activement dans les travaux préparatoires à la négociation.

Les Ministères de l'Economie et des Finances et du Commerce ainsi que les autres Ministères techniques concernés ont travaillé pendant plusieurs mois sur la question de la dimension développement des APE, cette question entrant en droite ligne des orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique de l'Ouest ainsi que de la Feuille de route conjointe des négociations d'un APE entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest. Les propositions portent sur l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité, la mise à niveau des entreprises, le renforcement des capacités d'offre et la résorption du déficit fiscal net.

A cet effet, l'étude complémentaire que le Comité National des Négociations Commerciales Internationales (CNNCI) a conduite a permis au Sénégal d'apporter une contribution technique aux travaux entrepris par la Commission de la CEDEAO sur la préparation des économies de l'Afrique de l'Ouest à la mise en œuvre de la libéralisation commerciale au titre de cet APE.

Le volet développement continuera d'occuper une place prépondérante dans les travaux en cours au niveau de la région Afrique de l'Ouest pour faire en sorte que cet APE soit porteur de développement, c'est-à-dire comportant des mesures et des projets/programmes pouvant atténuer ses effets négatifs et favoriser les opportunités qui en résulteraient.

Le rapport a été soumis pour validation politique aux autorités avant sa transmission officielle en décembre 2008 à la CEDEAO (négociateur en chef) au titre de la contribution du Sénégal aux travaux en cours sur le Programme de l'APE pour le Développement (PAPED) dans tous les pays de notre sous-région.

3.6. DIALOGUE AVEC LE PARLEMENT, LES AUTORITES LOCALES ET LES ACTEURS NON ETATIQUES

Lors d'un séminaire public en date du 6 février 2008, la revue conjointe de la coopération CE – Sénégal a impliqué l'Assemblée Nationale et les représentants de la société civile.

Lors de leur phase d'instruction, les projets font en général l'objet de consultation avec les parties prenantes au sens large. Le programme en faveur des acteurs non étatiques n'échappe à cette règle. Une session spéciale de consultation est prévue début février 2009 avec les représentants des organisations les plus influentes. De plus, la plateforme des acteurs non étatiques s'est assignée la mission originale de promouvoir les accords de Cotonou. Comme il est dit précédemment, la commission des finances de l'Assemblée Nationale reçoit un soutien direct pour conforter son rôle dans le contrôle de l'exécution budgétaire de l'Etat et des organismes publics. Les collectivités locales ont pleinement bénéficié du programme de décentralisation. En conséquence, le niveau de connaissance et d'appropriation de notre coopération est élevé.

3.7. L'EFFICACITE DE L'AIDE

Sous l'impulsion de la Délégation de la Commission Européenne, une première revue conjointe de la stratégie de réduction de la pauvreté s'est tenue en juillet 2008. Bien que lourde et complexe, celle – ci a permis d'engager un débat avec le gouvernement sur les résultats de sa politique économique et sociale. Pilotée par la Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CSPLP), la revue a permis d'évaluer la mise en œuvre des actions prioritaires du DSRP 2 et d'engager un débat entre les partenaires au développement et le Gouvernement sur les orientations et résultats de sa politique économique et sociale.

Relativement à la feuille de route produite par la CSPLP en perspective d'une bonne préparation de la revue annuelle conjointe prévue en 2009, des recommandations ont été formulées et mises en œuvre pour prendre en charge les points faibles de la première revue du DSRP, notamment l'insuffisance des discussions sectorielles, les retards d'exécution de certaines activités clés et la qualité des données statistiques.

Le nombre d'institutions présentes à Dakar fait de la coordination des bailleurs un véritable défi. La coordination générale des donateurs est assurée sous une double présidence PNUD – Banque Mondiale (BM). Un groupe restreint « exécutif » de douze membres vient d'être mis en place. Cette coordination

permet notamment de passer des messages concertés au Premier Ministre et au gouvernement lors des réunions trimestrielles. Au cours de ces rencontres, la Commission fait partie du présidium et est en général très écoutée pour ses interventions. La coopération avec le Fonds Monétaire Internationale est très étroite, notamment sur le suivi macro – économique et la gestion des finances publiques.

La CSPLP a aussi en charge la mise en œuvre des principes de la déclaration de Paris. Un plan d'actions (2008 – 2010) relatif à l'efficacité de l'aide a été adopté le 7 mai 2008. Par la suite, une feuille de route pour la mise en œuvre dudit plan d'actions a été élaborée avec la participation de certains partenaires au développement dont la Commission Européenne.

Treize groupes thématiques produisent des résultats variables. La délégation a l'ambition de redynamiser le Groupe Europe des chefs de coopération des Etats membres en vue d'adopter des positions communes sur des sujets et enjeux de coopération et de le rendre plus influent. Ce groupe a décidé d'œuvrer pour faire progresser la division du travail. Une réunion entre le bureau régional d'ECHO et les Etats Membres a été organisée en décembre 2008 afin d'expliquer les méthodologies d'intervention humanitaire de la Commission européenne, d'informer des activités menées par ECHO en Afrique de l'Ouest et de partager points de vue et informations sur la situation au Sénégal.

Enfin, plusieurs programmes de la Commission Européenne sont gérés conjointement ou confiés par la Délégation de la Commission Européenne à d'autres bailleurs. La facilité eau (avec l'AFD comme chef de file), un Trust Fund pour les réformes des finances publiques (Banque Mondiale), les activités de déminage (PNUD) peuvent être cités en exemples.

4. CONCLUSIONS

La revue annuelle a donné lieu à une réunion publique, tenue le 1^{er} avril 2009 à Dakar. Le gouvernement, la société civile, les acteurs des projets, les représentants des Etats Membres et des principaux donateurs y ont participé. Sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et du Chef de Délégation de la Commission Européenne au Sénégal, la revue a donné lieu à des échanges vivants et fructueux. Par ailleurs une réunion s'est tenue à Bruxelles le 22 avril pour permettre aux différentes Directions Générales de la Commission intéressées par la situation du Sénégal de faire part de leurs commentaires. Les principales résolutions prises à ces occasions sont formulées ci- après :

- En complément de la mise en place d'un comité de suivi par le ministère de l'Economie, le besoin est reconnu d'intensifier les efforts en vue renforcer le suivi des aides budgétaires, au besoin par le biais d'une assistance technique.

- Le gouvernement veillera à améliorer la coordination des interventions dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du plan de réformes administratives et financières.

- En vue de la revue à mi parcours du 10^{ème} FED et de la mise à jour du profil de gouvernance, il serait opportun que la DREAT pilote le suivi des engagements du gouvernement en matière de gouvernance et notamment les initiatives relatives à la lutte contre la corruption.

- Des efforts devraient être faits pour mettre en exergue les réalisations du gouvernement dans les domaines sociaux et donner ainsi une meilleure visibilité à l'impact de l'aide budgétaire

- Le projet de lettre de politique sectorielle des transports III a été envoyé pour commentaires aux bailleurs. Ceux-ci (BM, BAD et CE) vont répondre de façon conjointe. Ils mettront l'accent sur l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre au Sénégal la directive régionale sur le contrôle des charges à l'essieu pour les transports routiers.

- Les bailleurs ont accueilli favorablement la mise à jour de la politique d'entretien routier. Toutefois, ils attirent l'attention du gouvernement sur les risques inhérents à un élargissement des missions du Fonds d'Entretien Routier Autonome.

- Le gouvernement est invité à diligenter l'alimentation effective du FERA, dernière condition en suspens pour le démarrage du projet routier Saint Louis-Rosso.

- Sur la proposition de l'ambassadeur Ndiaye (CNAMS), une réunion tripartite sera organisée entre le CNAMS, le PNUD et la DCE pour évaluer les conditions de démarrage du projet d'appui institutionnel de déminage en Casamance et ensuite des opérations de déminage humanitaire.

- Pour le STABEX, il est confirmé qu'il n'est plus possible de faire de nouveaux contrats et que les différentes actions engagées devront être achevées au 31 décembre 2009

Face à l'impact de la crise économique, la Commission examinera la possibilité de mobiliser des ressources additionnelles et examinera l'éligibilité du Sénégal au "Vulnerability Flex" ou un "frontloading" des fonds alloués à l'aide budgétaire.

La Commission restera ouverte à appuyer des initiatives visant à améliorer les capacités des institutions publiques responsables pour la gestion des migrations et du marché de l'emploi, le cas échéant en collaboration avec un ou des Etats membres.

Annexe 1 A. Tableau synthétique des Indicateurs macroéconomiques (réalisations et projections 2008-2010)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Basic data									
1	Population (in 1000)	10205,1	10460,2	10721,7	10989,8	11264,5	11546,1	11834,8	-
	- annual change in %	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
2a	Nominal GDP (in millions €)	6077,3	6454,5	6956,7	7388,28	8147,3	9927,3,	9677	10475,7
2b	Nominal GDP per capita (in millions €)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	-
2c	- annual change in %		3,6%	5,2%	2,7%	8,5%	5,6%	6,7%	-
3	Real GDP (annual change in %)	6,7%	5,8%	5,3%	2,3%	4,8%	5,3%	5,9%	5,9%
4	Gross fixed capital formation (in % of GDP)	21,5%	22,5%	22,4%	28,7%	31,7%	32%	35,1%	36,8%
International transactions									
5	Exports of goods and services (in % of GDP)	26,6%	27,2%	27,3%	25,4%	23,0%	24,4%	28,4%	27,5%
	- of which the most important: ... (in % of GDP)								
6	Trade balance (in % of GDP)	-11,8%	-12,3%	-15,1%	-17,%	-20%	-22%	-23%	-24%
7	Current account balance (in % of GDP)	-6,4%	-6,4%	-7,8%	-9,4%	-10,4%	-11%	-11,4%	-11,9%
8	Net inflows of foreign direct investment (in % of GDP)	0,7%	0,8%	0,7%	2,3%	2,7%	5,4%	5,6%	6,3%
09	Service of external debt (in % of exports of goods and non-factor services)	10,2%	6,9%	3,9%	4,2%	4,4%	3,2%	3,7%	3,7%
10	Foreign exchange reserves (in months of imports of goods and non-factor services)	4,3	4,8	4,1	3,8	3,8	3,9	3,8	3,8

Government									
11	Revenues (in % of GDP)	20,0%	20,4%	20,9%	21,4%	23,4%	23,5%	23,2%	22,8%
	- of which: grants (in % of GDP)	1,9%	2,1%	1,7%	1,5%	2,5%	2,1%	2,1%	2,1%
12	Expenditure (in % of GDP)	21,6%	23,3%	24,2%	27,5%	27,2%	28,5%	27,3%	26,9%
	- of which: capital expenditure (in % of GDP)	8,5%	9,7%	10,0%	9,8%	11,4%	11,3%	11,7%	12,2%
13a	Deficit (in % of GDP) including grants	-1,3%	-3,1%	-3,0%	-5,8%	-3,5%	-4,9%	-4,1%	-4%
13b	Deficit (in % of GDP) excluding grants	-3,3%	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-6%	-7,1%	-6,2%	-6,1%
14	Debt (in % of GDP)	54,8%	47,6%	46,0%	21,1%	23,7%	25%	26%	-
	- of which: external (in % of total public debt)	-	47,5%	45,7%	17,8%	18,1%	19,1%	19,4%	19,9%
Other									
15	Consumer price inflation (annual average change in %)	-0,1%	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	4,4%	2,2%	2%
16	Interest rate (for money, annual rate in %)	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Exchange rate (annual average of national currency per 1 €)	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957

Source : **Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE)/FMI**

Country at a glance

B. Table of indicators for the MDGs

	Indicator	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2015
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins de 681 fcfa USD par jour ¹ (681CFA= seuil de pauvreté)		57.7% ¹	54% ²	50.6% ²	50.4 ^{2*}	48.4 ^{2*}	nd	nd	nd	<30% ²
	2. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	21.6% (1992) ³	22.7% ³		17.3% ³				nd	nd	11% ⁷
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	148 ³	139 ³		121 ¹				nd	nd	44 ⁷

¹ Indicator 1 may be replaced by an equivalent indicator based on national poverty thresholds, in which case a comment will be needed to permit consistent interpretation of data over time.

Résultats	4. Taux net de scolarisation dans le primaire	43.8 (1991) ³	54.8	66.2	71.9	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	5. Taux d'achèvement de l'élémentaire	79.3 (1991) ³	38.6% ⁴	48.8% ⁴	53.4% ⁴	49.7% ⁴	55.1% ⁴	58.4% ⁴	64.0% ⁵	nd	100.0% ⁵
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons :										
	- dans l'enseignement primaire	0.73 (1991) ³	0.87 ³	0.95 ³	0.97 ³	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	- dans l'enseignement secondaire	0.53 (1991) ³	0.65 ³	0.72 ³	0.75 ³	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	- dans l'enseignement supérieur		nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		38% ²	52% ²	51.9% ²	59% ²	62,5 ²	60 ⁵	68 ⁵	nd	90 ⁵
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	51% ³	48% ³	57% ³	74% ³	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans				0.9 % ⁶	1.3% ⁶	0.6% ⁶	nd	nd	nd	nd
	10. Proportion de la population ayant accès à une eau potable (<i>meilleure source d'eau</i>)										
	▪ Milieu urbain		78% ²	91,0% ⁵	92% ⁵	93.0 ⁵	98.0 ⁵	98.0 ⁵	98.0 ⁵	nd	100 ⁵
	▪ Milieu rural		56 % ²	64% ⁵	66% ⁵	69.5 ⁵	72.4 ⁵	73 ⁵	75 ⁵	nd	82 ⁵

Data source(s):

1) République du Sénégal (2007) Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement,

2) Ministère de l'Economie et des Finances (2007), Revue du DSRP. Situation des Indicateurs en 2006.

3) United Nations Statistics Division, Millennium Development Goals Indicators, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx?cr=686>

4) Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation, Rapport national sur la situation de l'éducation 2008, décembre 2008.

5) Liste restreinte des indicateurs du document de stratégie de réduction de la pauvreté (février 2008).

6) Ministère de la santé et de la prévention, Division de lutte contre le Sida/Ist : Bulletin épidémiologique n°13 surveillance sentinelle du Vih et de la syphilis chez la femme enceinte, novembre 2008.

7) Ministère de la santé et de prévention.

* Estimation

Notes

Les indicateurs « Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale », « Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille) » sont obtenus par enquête. Les valeurs renseignées sont celles de la dernière enquête démographique et de santé réalisée en 2005.

nd : non disponible. A compléter dès l'envoi par l'administration sénégalaise des informations.

nr : non renseigné.

Rapport d'étape sur le plan d'actions de la gouvernance du 10^{ème} FED

	Domaines de la gouvernance	Défis	Engagements généraux	Engagements spécifiques
01	Gouvernance politique/démocratie			
	Processus électoral	Organiser des élections libres, transparentes et démocratiques	<p>Mise en place d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), chargée de superviser et de contrôler toutes les opérations du processus électoral, en rapport avec les partis politiques</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) est fonctionnelle ; elle a supervisé et contrôlé toutes les opérations du processus électoral en 2007 et a commencé depuis 2008 à préparer les élections locales de 2009 qui, vraisemblablement ne seront pas boycottées par certains partis de l'opposition, comme ce fut le cas lors des législatives de 2007.</p>	<p>Inscription dans le budget de crédits suffisants pour que la CENA puisse fonctionner de façon satisfaisante : IOV = allocations 2006, 2007 et maintien d'un effort budgétaire adéquat sur 2008 et 2009 - source : lois de finances, lois de règlement, rapports d'activité CENA</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Montant de l'inscription budgétaire pour :</p> <p>2006 : 800.000.000 FCFA 2007 : 2 milliards FCFA 2008 : 1,6 milliards FCFA</p>
	Principes démocratiques constitutionnels	Renforcer le processus démocratique, la séparation et l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire	Respect des principes démocratiques et constitutionnels	Mise en place d'un dispositif électoral qui assure un égal accès des citoyens à l'exercice du pouvoir et permet un déroulement satisfaisant des processus électoraux sur la période 2007-2013

			<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Il a été noté des changements constitutionnels allant dans le sens du renforcement des principes démocratiques et constitutionnels</p>	<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>L'opération de numérisation de la carte nationale d'identité et de la carte électorale milite en faveur d'un égal accès des citoyens à l'exercice du pouvoir. Elle a permis un doublement du nombre d'inscrits aux élections présidentielles et législatives. Les observateurs internationaux ont reconnu que ces élections se sont, dans l'ensemble, bien déroulées.</p> <p>Il faut relever que le fichier électoral, en tant qu'élément du dispositif, est contesté par une partie de l'opposition, nonobstant la réalisation d'un audit qui avait conclu sur la fiabilité dudit fichier.</p>
02	Gouvernance politique / état de droit			
	Système juridique	Renforcer la crédibilité de la justice et garantir la sécurité juridique et judiciaire	<p>Mise en place d'un Programme¹ Sectoriel Justice (PSJ)</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le Programme sectoriel justice est en cours d'exécution.</p>	<p>Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Justice, en particulier : formation des personnels, informatisation des services, gestion documentation et archives...</p> <p>Décisions de justice rendues et exécutées dans les délais requis (rapports annuels de l'IGAJ)</p> <p>Amélioration des sites judiciaires (tribunaux, maisons d'arrêt) sur tout le territoire national (adoption des textes relatifs à la carte judiciaire)</p>

¹ Le PSJ est déjà conçu et mis en place. Il bénéficie de l'appui de la Commission Européenne, à travers son Programme d'appui au PNBG (PAPNBG)

				<p>et exécution des constructions/réhabilitations)</p> <p>Informatisation achevée de la chaîne pénale et du greffe et mise en réseau du système judiciaire en 2008 – système fonctionnel et opérationnel sur la période 2008-2013.</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Des sessions de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention des personnels du Ministère de la Justice (Administration pénitentiaire, Education surveillée, etc.)</p> <p>Les décisions de justice ne sont pas encore rendues et exécutées dans les délais requis. Les facteurs explicatifs des lenteurs des procédures judiciaires sont à trouver dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les renvois multiples du fait des avocats - l'insuffisance des moyens des magistrats - le problème des ressources humaines. <p>Certaines infrastructures ont été réalisées et d'autres en cours (Palais de justice de Louga finalisé et fonctionnel, Palais de justice Lat Dior en cours de finition, Construction de nouveaux tribunaux départementaux).</p> <p>Aussi, la réalisation des études et dossiers d'appel d'offre pour la construction de la Cour d'Appel de Ziguinchor et la réhabilitation des tribunaux régionaux de Thiès, Saint Louis et Kaolack est bouclée.</p> <p>L'Etat a inscrit 750 millions de F CFA dans le budget de 2008, au titre de la réalisation des infrastructures</p> <p>Pour ce qui concerne l'informatisation, la chaîne pénale a été validée et installée dans</p>
--	--	--	--	---

				<p>les tribunaux de la région de Dakar. En termes d'opérationnalité, les modules « Courriers et Registres des plaintes » sont utilisés. Il reste à déployer le LOGICIEL dans tous les tribunaux du Sénégal, puis d'en assurer le suivi pour rendre son utilisation effective.</p>
	Lutte contre la corruption	Lutter contre la corruption dans toutes ses formes	<p>Mise en place d'une Commission² Nationale de Lutte contre la Non transparence, la Corruption et la Concussion par la loi n° 2003-35 du 24 novembre 2003</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>La commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion est fonctionnelle</p>	<p>Dotations budgétaires annuelles à la Commission suffisantes pour lui permettre d'accomplir sa mission. IOV = allocations 2006, 2007 et maintien d'un effort budgétaire adéquat sur la période 2008-2013 - source : lois de finances, lois de règlement, rapports d'activité. Niveau de financement extérieur complémentaire mobilisé sur la période 2007-2013</p> <p>Renforcement de son autonomie et de son indépendance par une réforme de la loi, permettant à la commission de s'autosaisir en cas de faits avérés</p> <p>Production régulière des rapports annuels de la commission pour rendre compte des réalisations sur la période</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Les dotations budgétaires annuelles seront poursuivies sur la période 2007-2013.</p> <p>2006 : 50 millions FCFA</p> <p>2007 : 100 millions FCFA</p> <p>2008 : 100 millions FCFA</p>

² La réforme de la commission a été initiée par le groupe de travail « Procédures administratives, application des textes, bonne gouvernance, lutte contre la corruption et contrats publics » du Conseil Présidentiel sur l'Investissement (CPI)

				<p>La loi portant modification de la loi 2003 – 35 du 24 novembre 2003 portant création d'une Commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion a été adopté.</p> <p>Des modifications importantes y ont été apportées. Toutefois, la compétence de la Commission n'a pas été élargie jusqu'à la prérogative de l'auto saisine.</p> <p>La Commission a produit et déposé son rapport annuel 2007, auprès du Président de la république, pour rendre compte de son travail.</p> <p>Le rapport annuel 2008 est en cours de préparation.</p> <p>En collaboration avec l'USAID, la Coordination du PNBG a réalisé une importante étude sur la corruption, étude qui devrait déboucher sur une stratégie de lutte contre la corruption au Sénégal.</p>
04	Efficienne gouvernementale			
	Capacités institutionnelles	Améliorer les performances et la qualité du service public	<p>Réactualisation du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) Mise en œuvre d'une réforme globale de l'administration publique</p>	<p>Définition de normes de création et d'organisation des structures administratives.</p> <p>Réalisation d'une évaluation participative de la décentralisation et définition d'une nouvelle politique, dans le sens d'un renforcement des capacités des collectivités locales, à partir de 2007</p> <p>Etat de mise en oeuvre</p>

			<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le Programme National de Bonne Gouvernance a été révisé et validé</p> <p>Avec l'évolution institutionnelle de la Délégation au Management Public qui est devenue Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique, les chantiers de la réforme globale de l'administration sont déjà ouverts.</p>	<p>L'étude sur les normes de création et d'organisation des structures administratives (assortie d'un projet de texte réglementaire) est terminée. Elle fera l'objet d'une validation technique et d'une approbation politique dans le premier trimestre de l'année 2009.</p> <p>Dans le cadre du nouveau Document d'appui du PNUD pour la mise en œuvre du PNBG, le cadre stratégique de réforme et de modernisation de l'administration publique est en cours d'élaboration.</p> <p>En matière de décentralisation, la tenue, en 2008, des assises nationales de la décentralisation a permis de procéder à une évaluation participative de cette politique publique.</p> <p>Le Comité de suivi des recommandations issues de ces assises est à pied d'œuvre pour l'application des mesures préconisées.</p>
Gestion des finances publiques		Promouvoir l'efficacité, l'efficience et la transparence dans la planification, l'allocation des ressources budgétaires, l'exécution des dépenses et les contrôles interne et externe exercés sur les finances publiques.	Mise en place d'un Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) pour la mise en œuvre des plans CFAA ³ et CPAR	Généralisation de l'utilisation des logiciels SIGFIP et ASTER à partir de 2009
				Mesure de l'amélioration de la performance des finances publiques à travers la réalisation d'un PEFA en 2007 puis en 2010 au plus tard
				Mise en application du nouveau code des marchés publics et réduction du pourcentage du montant total des marchés publics passés en entente directe (cible : moins de 20% à partir de 2007)

³ Country Financial Accountability Assessment Report

			<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>La mise en œuvre des réformes budgétaires et financières se poursuit, avec la généralisation progressive des outils de gestion (GAR, CDSMT, GBO) qui concourent à une amélioration de la gestion des finances publiques</p> <p>Le dispositif de contrôle a priori et a posteriori des marchés publics (DCMP et ARMP) est fonctionnel.</p> <p>Cependant, beaucoup d'efforts sont encore à faire pour consolider le suivi de l'exécution budgétaire.</p>	<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>L'utilisation du SIGFIB est presque généralisée au niveau central, car depuis 2007 l'ensemble des ministères logés au building administratif et ceux qui sont concernés par le processus de déconcentration de l'ordonnancement ont été connectés au système.</p> <p>Au niveau déconcentré, le logiciel a été installé dans six régions.</p> <p>SIGFIB a également été prolongé à la phase de paiement (programme FMI)</p> <p>Quant à ASTER, son déploiement se poursuit. Des sessions de formation ont été organisées à l'intention des personnels de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor ; mais des difficultés techniques ralentissent la finalisation du projet.</p> <p>L'exercice PEFA a été réalisé en 2007, et le Ministère de l'Economie et des Finances a réactualisé les plans de réformes, suite aux résultats et recommandations de l'évaluation de la performance des finances publiques.</p>
05	Gouvernance économique			
	Secteur privé / climat d'investissement	Atteindre un niveau de classe internationale en matière d'environnement des affaires	Mise en place d'un Conseil Présidentiel pour l'investissement	<p>Adoption d'une loi relative à l'allègement des procédures administratives relatives à l'investissement</p> <p>Ramener le délai de constitution d'une entreprise et l'installation de l'investissement en dessous de 57 jours</p>

			<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le Conseil Présidentiel pour l'investissement se tient régulièrement</p>	<p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>La loi relative à l'allégement des procédures administratives relatives à l'investissement est promulguée. Les nombreuses réformes allant dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires ont valu au Sénégal la bonne place occupée dans le rapport du Doing business.</p> <p>De 57 jours, le délai de constitution d'une entreprise a été ramené à 2 jours (48 heures). Le guichet unique et le Centre de facilitation sont fonctionnels.</p>
--	--	--	---	---

06	Sécurité interne et externe			
	Stabilité interne / conflits	Renforcer la sécurité interne et parvenir à une paix durable en Casamance	<p>Mise en place d'un comité national de dialogue pour la paix en Casamance</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p>	<p>Continuation du dialogue avec les responsables du MFDC, pour parvenir à une paix durable en Casamance au cours de la période 2007- 2013 permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens, et de relancer le processus de reconstruction/développement de la région.</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p>

			Comité mis en place mais le dialogue est encore difficile.	<p>Le dialogue inter MFDC est rompu et la négociation politique entre l'Etat et le MFDC traîne, après un bon démarrage en 2005. Le dialogue politique doit prendre un nouvel élan et de manière visible.</p> <p>L'Etat poursuit son programme de relance des activités en Casamance Aussi, un important programme (4M d'euros) de déminage est mis en œuvre sur la période 2008-2013.</p>
07	Gouvernance sociale			
	Emploi	Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et en milieu urbain d'une part, et une meilleure gestion de l'employabilité de la main d'œuvre, de l'autre ⁴	<p>Mise en place d'une politique d'emploi, productive et inclusive qui réponde aux objectifs de croissance accélérée et de réduction de la pauvreté.</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>En cours de réalisation</p>	<p>Renforcer les filières de la formation professionnelle</p> <p>Mise en œuvre à partir de 2007 de la Stratégie de croissance accélérée dont l'un des effets induits est de créer, au niveau de chaque domaine ciblé, des emplois qualifiés et non qualifiés pour faire baisser considérablement le chômage.</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le plan de renforcement des filières de la formation professionnelle, élaboré par le Ministère en charge du secteur est entrain d'être déroulé, avec notamment la formation des femmes et des jeunes dans divers domaines</p> <p>La loi d'orientation sur la SCA a été adoptée. La SCA est intégrée au DSRP</p>
08	Contexte régional et			

⁴ DSRP II

	international			
	Implication dans le mécanisme de revue des pairs (ex./ NEPAD /APRM)	Promouvoir la bonne gouvernance à travers le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs	<p>Mise en place d'un Comité National de concertation, chargé de préparer l'évaluation du Sénégal par les pairs</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Avec une période de refroidissement, le dossier est repris en charge par la nouvelle Direction du NEPAD.</p>	<p>Informers les différents acteurs de la gouvernance du processus d'évaluation par les pairs</p> <p>Se soumettre à l'évaluation du groupe d'experts africains et tirer les leçons de l'exercice</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Une auto-évaluation a été faite en vue de préparer la mission des experts africains. Le cadre institutionnel relatif audit Comité est en cours de mise en place.</p>
Migration		Maîtriser les flux migratoires vers l'Europe et autres destinations	<p>Définition d'une politique de migration pour mettre un terme à l'émigration clandestine et favoriser le retour au pays de certains sénégalais de l'extérieur</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p>	<p>Dialogue régulier UE-Sénégal sur le respect de l'article 13 de l'accord de Cotonou</p> <p>Mise en place d'un dispositif de surveillance des côtes, pour freiner l'émigration clandestine par voie maritime.</p> <p>Développement des projets créateurs d'emplois pour freiner le départ massif de candidats à l'émigration, y inclus les projets portés par les sénégalais de l'extérieur</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p>

			<p>Pour mettre à terme l'émigration clandestine, une nouvelle approche de l'émigration concertée a été développée. Ce qui s'est traduit par la signature d'un certain nombre d'accords avec des pays comme la France et l'Espagne.</p> <p>D'importants projets de co développement sont en cours et favorisent le retour au pays de certains sénégalais.</p>	<p>Une mission de Art 13 (Conseil et Commission) de l'Union Européenne s'est déroulée au Sénégal du 25 au 27 septembre 2007. Une déclaration commune sur la gestion des flux migratoires a été signée. Les deux parties ont convenu de la mise en place de mécanisme de coordination opérationnelle. Toutefois, cette coordination n'est pas encore effective.</p> <p>Le dialogue politique se déroule essentiellement sur le terrain bilatéral entre les Etats membres et le Sénégal.</p> <p>La Commission Européenne a fourni au Sénégal un appui dans sa lutte contre l'émigration illégale vers l'Union Européenne, à travers le mécanisme de réaction rapide. Dans ce cadre, trois projets ont été conclu en 2007 avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), la Fundacion Internacional y para Iberoamerica de Administracion y Politicas Publica (FIIAPP - Coopération Espagnole) et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) pour une durée de six mois chacun. La mise en œuvre de ces projets est à présent arrivée à terme.</p> <p>La décision de financement a porté sur un engagement global de 1.800.000 d'euros.</p> <p>Etat des accords avec l'Espagne : L'Espagne a signé avec le Sénégal un accord sur l'émigration en janvier 2007, prévoyant entre autres d'accélérer et de faciliter le rapatriement des migrants clandestins d'Espagne en contre partie de quoi l'Espagne</p>
--	--	--	--	---

				<p>s'engage à faciliter le développement de l'émigration légale (Emplois saisonniers ciblés). Cet accord s'est matérialisé par l'offre d'emplois saisonniers et par le financement de petits projets dans le secteur de l'agriculture avec les fermes agricoles.</p> <p>En outre, l'Espagne a signé un mémorandum d'entente avec le Sénégal sur les conditions de mise en œuvre de patrouilles conjointes (voie maritime) dans le cadre du Frontex</p>
--	--	--	--	--

09	Qualité du partenariat			
	Dialogue politique	Mise en œuvre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou	<p>Dialogue politique global, équilibré et approfondi, conduisant à des engagements mutuels.</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Pas de dialogue politique régulier, mais des échanges ad hoc entre le groupe des ambassadeurs et les Représentants de l'Etat, de l'opposition et de la société civile</p>	<p>Rencontres régulières UE - Gouvernement</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le dialogue est concentré sur des thèmes politiques spécifiques (migrations, APE, Etat de droit, promotion de la paix etc.). Le dialogue se poursuit à la fois de façon formelle et informelle.</p>

	Dialogue de programmation	Promouvoir la participation des collectivités locales, du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques	<p>Mise en place d'instances d'orientation, de pilotage et de suivi évaluation du DSRP</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le Comité National de Suivi du DSRP a été rendu fonctionnel; Il est structuré en quatre sous commissions qui sont en train de dérouler leurs plans d'actions.</p>	<p>Tenue régulière de la revue annuelle documentée du processus DSRP permettant le dialogue entre tous les acteurs concernés et d'éventuelles réorientations stratégiques ou opérationnelles.</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Le suivi des engagements pris lors de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Paris en octobre 2007, se fait tous les trois mois, dans le cadre d'une réunion de haut niveau présidée par le Premier Ministre.</p> <p>Un processus de revue conjointe du DSRP, avec l'ensemble des acteurs, a été lancé en début 2008. Des groupes de travail ont été mis en place suivant les axes du DSRP. La tenue de la revue annuelle a eu lieu en juin 2008.</p> <p>Aussi d'importants jalons ont été posés dans le sens d'une meilleure articulation de la matrice d'actions du DSRP et de l'ACAB</p>
	Acteurs non étatiques	Renforcer les capacités d'organisation et d'intervention des acteurs non étatiques	<p>Mise en place d'un programme d'appui au PNBG comportant un volet appui aux acteurs non étatiques</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>L'UGP Acteurs non Etatiques est fonctionnelle. Le dispositif de coordination des</p>	<p>Appui technique et appui financier aux acteurs non étatiques Appui à la mise en place d'une plate forme des acteurs non étatiques</p> <p><u>Etat de mise en oeuvre</u></p> <p>Des projets initiés par les Acteurs non Etatiques bénéficient d'importants</p>

			<p>différents partenaires (Plate forme, UGP, ON, DREAT, DCE) est opérationnel. Le mécanisme de concertation s'est affiné.</p>	<p>financements. Un dispositif de suivi – accompagnement est mis en place.</p> <p>Aussi, la plate forme des acteurs non Etatiques dispose d'un Secrétariat permanent fonctionnel grâce à un soutien non négligeable au travers du PA- PNBG.</p> <p>Il s'y ajoute les actions de renforcement des capacités des ANE sur l'étendue du territoire national.</p>
--	--	--	---	--

RAC 2008 ANNEXE 3 : MISE EN OEUVRE DE L'APPUI BUDGETAIRE GENERAL

Contexte

Le programme d'appui budgétaire vient en appui au DRSP en soutenant la mise en œuvre de politiques sectorielles, l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés publics. Ce programme prévu sur 3 ans est réparti comme suit : EUR 50 millions € réservé à l'appui budgétaire direct non ciblé et 3 millions € destinée à des appuis techniques et/ou institutionnels. 60% des ressources d'appui budgétaire seront déboursées sur la base d'une évaluation annuelle d'indicateurs relatifs à la gestion budgétaire (27%), à l'éducation (36,5%) et la santé (36,5%).

En 2008, le programme, dont la date de mise en œuvre opérationnelle prenait fin en novembre 2008 fait l'objet d'un avenant. Cet avenant avait comme double objectif de permettre d'affecter les reliquats non décaissés sur les différentes tranches ou les montants non utilisés prévus dans le cadre des appuis institutionnels à une tranche additionnelle et de prolonger la période de mise en œuvre opérationnelle d'une année supplémentaire.

Mise en œuvre

La tranche variable 2007 a été décaissée en juillet 2008 pour un montant de 6 M€ sur un potentiel de 15 M€ soit 40% de la tranche. Ce résultat ne reflète pas nécessairement une contre-performance intrinsèque, mais résulte de cibles excessivement ambitieuses, d'indicateurs mal définis, ou d'informations non retransmises. Ces faiblesses du suivi par le Gouvernement ont été soulevées à plusieurs reprises.

La crise budgétaire a remis en cause temporairement le critère d'éligibilité relatif à la stabilité macroéconomique. En conséquence, la tranche additionnelle 2008 n'a pas pu être mobilisée par le Gouvernement. La date de mise en œuvre opérationnelle a donc été prolongée à fin 2009. Ceci permettra la poursuite des appuis institutionnels apportés dans le cadre de ce programme.

Cadre macroéconomique

La stabilité du cadre macroéconomique a fait l'objet d'une grande préoccupation au sein de la communauté des bailleurs de fonds en 2008. En effet le programme ISPE a été mis à l'épreuve par les importants dérapages budgétaires survenus ces dernières années. Ces dérapages sont le reflet d'une prévision budgétaire irréaliste et une exécution budgétaire déficiente. Les autorités ont eu recours fréquemment à des avances de trésorerie pour payer des dépenses non prévues ou supplantés des paiements réguliers. En outre plusieurs ministères sectoriels et d'autres entités publiques ont passé des marchés de biens et services sans crédit budgétaire. L'encours des comptes créditeurs a fini par devenir impossible à gérer.

Par ailleurs, il convient de souligner que le Sénégal a été confronté en 2008 à une conjoncture difficile due d'une part au renchérissement marqué des denrées de premières nécessités et d'autres part à l'augmentation des prix du pétrole. Ce qui a conduit le gouvernement à octroyer des subventions pour atténuer les effets de ces hausses de prix sur les populations les plus vulnérables.

La deuxième revue du programme ISPE a cependant été adoptée par le Conseil d'administration du FMI en novembre 2008, sur la base des engagements que le gouvernement a pris pour régler la dette vis-à-vis du secteur privé et prendre des mesures permettant de restaurer l'orthodoxie budgétaire.

DSRP

En janvier 2008 le gouvernement a lancé un processus de DSRP II avec l'ensemble des acteurs (Etat, société civile, partenaires au développement, secteur privé). Des groupes de travail par axes ont été constitués pour l'élaboration du rapport d'avancement du DSRP2. Plusieurs réunions ont donc dû être tenues avant d'arriver la revue annuelle conjointe du DSRP2 qui s'est tenue en juillet 2008.

Même si les partenaires ont salué la tenue de cette première revue conjointe du DSRP, il convient de noter que ce processus a été lourd et complexe. En effet beaucoup d'énergie et de temps ont été consacrés à l'élaboration du rapport d'avancement au détriment des discussions autour des résultats

C'est pourquoi, les prochaines années, il a été recommandé au gouvernement d'internaliser le processus d'élaboration du rapport d'avancement et de focaliser le dialogue autour de l'analyse des résultats.

Finances Publiques

Les difficultés budgétaires auxquelles le pays a été confronté en 2008 ont mis en évidence, la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières et de dégager des priorités. C'est ainsi qu'une mission d'assistance pour l'amélioration du système budgétaire du FMI a séjourné au Sénégal en fin octobre 2008 sur demande du gouvernement. Le rapport produit par cette mission propose soixante recommandations portant sur tout le cycle de la dépense et sur le contrôle externe. Treize de ces recommandations sont reprises comme critères de performance dans le mémorandum de la deuxième revue de l'ISPE.

En vue d'obtenir un plan de réformes budgétaires et financières unique cohérent, un consultant chargé de sa mettre à jour en tenant compte des recommandation de la mission FMI a été recruté sur financement de la CE.

Appui institutionnel

Le devis programme d'appui au suivi évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) a facilité la réalisation de la revue annuelle 2008 du DSRP2 grâce à la prise en charge du recrutement des consultants et des séminaires et ateliers de partages.

Concernant le « Multidonors Trust Fund » géré par la Banque Mondiale, même si la consommation globale des fonds par le PCRBF a été faible en 2008, il faut souligner qu'il a permis de faire avancer la réforme sur les marchés publics en finançant les actions telles que la mise en place du dispositif de formation, l'équipement des pôles régionaux de contrôle à priori des marchés publics ainsi que des séminaires de formation.

Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB)

En début 2008, le gouvernement et sept partenaires au développement (France, Pays Bas, Allemagne, BAD, Banque Mondiale, Canada et la CE) ont signé l'ACAB. Ce cadre a fortement été saisi par les signataires de l'arrangement (niveau Ambassadeurs) pour avoir avec le gouvernement des échanges sur la crise budgétaire qu'a connu le pays au cours de l'année 2008 et les mesures à prendre pour revenir à l'orthodoxie financières.

Cependant, le processus n'a que très peu fonctionné en termes de respect des engagements retenus dans l'arrangement, notamment : (i) absence de revue en mi 2008 comme prévu ; (ii)

manque de transmission des informations telle que précisé au point 10.h de l'ACAB de manière régulière ; (iii) le processus d'actualisation de la matrice n'a pas pu être achevé en 2008 et cela pour des raisons imputables aussi bien au gouvernement qu'aux partenaires au développement ; (iv) non respect de la matrice par plusieurs partenaires.

Pour une première année de mise en œuvre de l'outil, il est normal d'avoir des imperfections qui devront être corrigées lors de l'exercice suivant, d'autant plus que cette première année s'est déroulée dans le contexte budgétaire connu

Mise en œuvre financière

Au 31 /12/2008	Engt global	Engt Individuel	Paiements
ABSRP	53 M€	52.4 M€ (99%)	34.8 M€ (66%)

10^{ème} FED : 75 M€ prévus en Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2011.

Actions	Par qui	Prévisions au 31.12.2008
Transmission de la FA	Délégation	Juillet 2008
Présentation au Comité du FED	Siège	Novembre 2008
Finalisation des DTA (notamment compléter la partie relative aux appuis institutionnels)	ON - Délégation	Février 2009
Signature de la CF	Siège- ON	Mars 2009

Malgré la fragilité de la situation financière, il a été retenu de passer le projet au Comité du FED sous condition d'un accord avec le FMI. Ceci a permis à la délégation de rester très actif dans le dialogue avec le gouvernement sans procéder à aucun décaissement.

La situation macro économique et en matière de gestion des finances publiques reste très fragile et le programme demeure à haut risque.

Par ailleurs, les objectifs fixés pour les indicateurs de suivi du DSRP dans les secteurs sociaux restent excessivement ambitieux (entraînant un risque de faibles décaissements sur les tranches variables).

La Délégation, appuyée par le Ministère de l'Economie et des Finances, continuera à poser des questions sur les objectifs trop ambitieux dans un contexte économique et budgétaire difficile.

1. Objectif UE No 1		
Objectif n° 1 de l'UE : Acheminer 50 % de l'aide intergouvernementale par l'intermédiaire de systèmes nationaux, notamment en augmentant le pourcentage de notre aide fournie par un appui budgétaire ou par des accords d'échanges.		
2. Introduction		
La finalité ici est de collecter les renseignements nécessaires à mesurer cet objectif. Les informations dont nous avons besoin concernent à la fois le montant total de l'APD (Aide Public au Développement) mais aussi l'extension par lequel les systèmes nationaux sont utilisés. A cette fin, les systèmes nationaux sont définis comme englobant 4 principaux domaines : (i) les procédures nationales d'exécution du budget; (ii) les procédures nationales des reportings financiers; (iii) les procédures nationales d'audit et (iv) les systèmes nationaux de passation de marchés. Les informations requises peuvent être calculées en considérant chacun de ces 4 domaines comme représentant 25% du poids total et en divisant ce nombre par le montant total des APD (d'où la division par quatre, voir le point 4 ci-dessous). Dans tous les cas, l'information nécessaire peut être collectée en utilisant les mêmes définitions que celles dans le ""Definitions and Guidance" OCDE/CAD (voir la page attachée qui contient les définitions essentielles pour ces indicateurs)		
3. Questions et définitions		
Question	Definition – Ref OCDE	Response EUR
Quel montant de l'APD (Aide Public au Développement) avez-vous consacré, à l'échelle nationale, au secteur public durant l'exercice 2008 (en euros)?	Qd2	135,6 M€
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public, a été destiné aux procédures d'exécution budgétaires nationales (en euros)?	Qd5	11,91 M€ = 6 M€ (AB) + 5,91 M€ (décentralisation)
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures d'établissement de rapports financiers nationales (en euros)?	Qd6	0
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales d'audit (en euros)?	Qd7	(5,91M€) refinancement décentralisation
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales de passation de marchés (en euros)?	Qd9	11,91 € (idem Qd5)
4. Définition des indicateurs		
[[Qd5 + Qd6 + Qd7 + Qd9] ÷ 4] ÷ [Qd2] (veuillez calculer le montant et l'indiquer dans la case Réponse %)		5,48%
5. information supplémentaire		
Existe-t-il des initiatives importantes visant à encourager l'utilisation de systèmes nationaux dans votre pays? Si oui, décrivez-les brièvement. Si non, veuillez indiquer les principales contraintes rencontrées (utiliser une page supplémentaire si nécessaire)		
L'Appui budgétaire général vise à encourager l'utilisation du système national. La CE appui la stratégie de réduction de la pauvreté à travers un programme d'AB de 53 M€ en cours et un autre programme d'AB à la SRP de 150 M€ prévus dans le cadre du 10^{ème} FED. Le programme de décentralisation et de développement local ayant pris fin en décembre 2007 et dont les refinancements se poursuivent sur la base d'audits ont été faits également sous forme d'appui budgétaire utilisant les procédures nationales (Trésor). Le Gouvernement a par ailleurs signé un arrangement cadre des Appuis Budgétaires (ACAB) en janvier 2008 avec sept de ses		

partenaires (UE, BM, BAD, France, Canada, Allemagne, Pays –Bas.). Il s'agit d'arriver à une plus grande efficacité dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et une plus grande transparence dans l'exécution du budget de l'État. La mise en œuvre effective du plan de réformes budgétaires et financières soutenu par la CE (notamment avec la contribution à un MDTF géré par la BM, avec un décaissement de 950.000 € et des appuis projets).

Définitions venant de "Definitions and Guidance" OECD/CAD

www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc

APD	<p>Entrent dans l'aide publique au développement (APD) toutes les opérations satisfaisant la définition fournie au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD (voir www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; et ▪ Être assorties de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.
VERSEMENTS	<p>Un versement est la mise de ressources à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire (voir les Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, para. 15-18). Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.</p>
SECTEUR PUBLIC	<p>Administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale</p>
VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC	<p>Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec les secteurs publics (voir définition plus haut), y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités (ex : ONG, entreprises privées).</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'EXÉCUTION DU BUDGET (Qd5)	<p>Les donateurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donateurs sont soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national..</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE REPORTING FINANCIER (Qd6)	<p>La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière de reporting financier.</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'AUDIT (Qd7)	<p>Les donateurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière d'audit.</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE PASSATION DES MARCHÉS	<p>Les donateurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donateurs peuvent s'appliquer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)</p>

1. UE Objectif No 4		
Réduire le nombre de missions non-coordonnées de 50%		
2. Introduction		
L'objectif ici est de collecter les données sur le nombre de missions non-coordonnées dans votre pays. Les informations requises sont (a) le nombre total de missions CE dans votre pays et (b) combien d'entre elles ont été coordonnées.		
Les objectifs de la déclaration de Paris soulignent que les indicateurs liés aux progrès des missions coordonnées sont " lors de la planification de leurs missions sur le terrain ¹ , il est important que les donateurs s'appliquent à : réduire le nombre de ces missions ; coordonner le calendrier des missions avec celui des autorités du pays partenaire et, si nécessaire, des autres donateurs; multiplier les missions conjointes ; respecter des "périodes de trêve" au cours desquelles n'a lieu aucune mission ² .		
Les missions coordonnées sont les missions associant deux donateurs ou plus, ou effectuées par un donneur pour le compte d'un autre. En pratique les 3 questions suivantes aident à clarifier ce qui est entendu par missions :		
1. Est ce que la mission implique un voyage à l'international dans un pays bénéficiaire? ie cela concerne uniquement les missions effectuées par le service central (HQ), pas les missions effectuées par la délégation à l'intérieur du pays.		
2. Est-ce que la mission implique une rencontre avec des membres officiels du gouvernement, y compris des collectivités locales?		
3. Est-ce que la mission associe 2 ou plusieurs donateurs conjoints? Ou est-elle organisée par un service central pour le compte d'un autre donneur?		
Les définitions et les orientations de l'OCDE (www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc) spécifient que les missions engagées par des consultants et contractées par AIDCO (ou d'autres DGs) doivent être présentées dans ce questionnaire si elles répondent aux 3 questions ci-dessous.		
3. Questions and definitions		
OCDE ref: Q^d15	Combien de missions sur le terrain ont été effectuées par les services centraux pendant l'exercice 2008 ³ ?	50
Q^d16	Combien ont donné lieu à une coordination ?	4
Veuillez fournir dans le tableau ci-dessous, la ventilation des missions que la Commission et ses services ont effectuées durant l'exercice 2008 :		
Missions par:	Coordonnée	Non-coordonnée
Membres de la Commission	0	0
AIDCO	1	3
DEV	1	3
RELEX	1	3
TRADE	0	1
ECHO	0	0
FISH	0	0
AUTRES DGs	1 (JLS)	3(1 externe - 2 conseil)
COURS DES COMPTES EUROPEENNE	0	0
Consultants contractés par la Commission		34 consultants via

¹ Le terme "terrain" fait référence aux pays en général et également aux seules missions dans les capitales

² L'objectif mis en place pour l'indicateur 10 a) est d'avoir 40% des missions sur le terrain effectuées conjointement

³ La question ici s'applique aux missions depuis le siège

		contrats-cadre
Total	4	46
4. Définition de l'indicateur		
Q^d16 / Q^d15	2007	2008
Veuillez calculer et introduire le résultat de l'indicateur pour 2007 et 2008.	18%	8%

5. Informations supplémentaires			
Les délégations sont invitées à lister les dates des principales missions du service central (HQ) planifiées entre mars 2009 et août 2009. Indiquer si elles sont, ou pas, coordonnées avec d'autres donneurs.			
DG Siège	Date prévue	But/Secteur	Coordonnée (Oui/Non)
Pas de prévision _____			

Veuillez indiquer les principales priorités requises par les missions du service central (HQ) : celles demandées entre septembre 2009 et février 2010, mais pas encore acceptées par les services centraux et que les délégations estiment comme servant mieux les accords de coordination à un niveau local et produisant une valeur ajoutée plus importante pour le dialogue politique.			
DG Siège	Date prévue	But/Secteur	Coordonnée (Oui/Non)
Revue à mi parcours au 3 ^e trimestre 2009 (tous secteurs confondus)			Non

Les délégations devront rapporter brièvement s'il y a dans leurs pays des initiatives significatives pour réduire le nombre de missions non-coordonnées? Si c'est le cas, veuillez en faire une courte description. Dans le cas contraire mettre en évidence les principales contraintes rencontrées.			
La coordination pour réduire les missions non-coordonnées se fait essentiellement autour de la logique DSRP et des aides budgétaires, même si par ailleurs existent une douzaine de groupes thématiques plus ou moins actifs (éducation, santé, développement rural, assainissement, Casamance, etc...).			
A noter, la signature d'un Arrangement Cadre pour les Aides Budgétaires (ACAB) en janvier 2008 entre le Gouvernement et sept de ses partenaires. Cet Arrangement cadre se veut être un instrument privilégié de coopération économique et financière dans le cadre du soutien à la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté, puisqu'il permet d'harmoniser les pratiques des différents partenaires au Développement et d'assurer un suivi conjoint tant du processus DSRP que des réformes de la gestion des finances publiques ou du cadre macro-économique. Les partenaires mutualisent une bonne partie des missions réalisées au profit des processus nationaux (exemple pour la DCE d'un appui en contrat cadre pour l'actualisation du plan de réformes de la gestion des finances publiques). Les échanges se font également sur les programmes eux-mêmes : la DCE est ainsi membre du comité de pilotage de mise en œuvre de l'Appui Budgétaire Canadien. Cela est d'autant plus important que la CE s'engage dans le cadre du 10^{ème} FED à contribuer à hauteur de 150M€ dans le cadre d'AB au Sénégal (52% du PIN). Le Sénégal reçoit moins de 20% de l'aide qui lui est allouée annuellement par ses partenaires sous forme d'appui budgétaire. Cette APD se chiffre entre 250 à 300 milliards (458 M€) par an.			

La DCE participe déjà à des missions conjointes avec les autres PTF ou organisées par le Gouvernement (exemple des missions sur le terrain des revues sectorielles, comme dans l'éducation par exemple).

Comme précité, il existe des instruments tels que le "Multidonors Trust Fund" mis en place en 2007 et géré par la Banque Mondiale. La CE intervient à hauteur de 1,9M€ à ce fonds dans le cadre de réformes budgétaires et financières pour une meilleure gestion des finances publiques (amélioration du processus de passation des marchés, de l'exécution budgétaire entre autres).

Enfin les délégations devront évaluer la probabilité d'atteindre les deux objectifs concernant les missions d'ici 2010, c.à.d. l'objectif OCDE de 40% et l'objectif de réduire de moitié le nombre de missions non-coordonnées provenant de l'UE.

- Probabilité d'atteindre l'objectif OCDE de 40% des missions sur le terrain effectuées de manière coordonnées: **Non**

- Objectif UE - réduire de moitié le nombre de missions non-coordonnées : **Non (lié notamment au cycle de la programmation).**

Les délégations devront décrire brièvement les prochaines étapes qui devraient être préparées par le siège afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau des pays bénéficiaires concernés :

FED	N° PROJET	TITRE	CODE CAD	HORIZON TEMPOREL		MONTANT DECISION	CONTRATS	PAIEMENTS
				DATE N+3	DATE LIMITE MISE EN ŒUVRE			
FED 8	8 SE 20	Appui au développement local urbain	16110		31-12-2007*	8.880.000	8.284.368	8.176.388
	8 SE 28	Développement institutionnel (PAR)	16320		31-12-2007*	9.000.000	8.725.355	8.695.102
	8 SE 36	Programme régional solaire - phase II	23067	17-03-2009		6.580.000	6.470.256	6.136.144
	TOTAL FED 8					24.460.000	23.479.979	23.007.634
FED 9	9 SE 4	Facilité de Coopération Technique	15010	23-04-2007	31-12-2008	6.783.415	6.445.729	4.964.096
	9 SE 7	Appui budgétaire a la stratégie de réduction de la pauvreté	53020	14-12-2007	31-12-2009	53.000.000	52.457.634	34.904.525
	9 SE 8	Projet de renforcement et de développement des capacités commerciales	33110	16-09-2007	31-10-2008	2.200.000	2.044.201	1.716.630
	9 SE 9	Programme d'appui au secteur minier	32210	27-05-2008	31-12-2010	15.000.000	11.777.518	5.498.769
	9 SE 12	Programme d'appui au programme national de bonne gouvernance	15040	21-12-2007	31-12-2009	26.330.000	26.064.741	15.754.595
	9 SE 13	Programme de soutien à l'action culturelle	16350	08-02-2008	31-08-2008	1.619.000	1.495.688	1.013.391
	9 SE 14	Réhabilitation de la R20 et de la RN4	21020	15-09-2008	31-12-2009	26.000.000	25.863.205	25.471.184
	9 SE 15	Support to the Gambia's national transport plan	21010	08-09-2008	31-12-2010	3.000.000	3.000.000	0
	9 SE 16	Assainissement des centres secondaires	14010	15-11-2008	31-12-2008	12.000.000	11.776.639	10.706.685
	9 SE 17	Réhabilitation de la route Mbirkelane/Tambacounda	21020	08-11-2008	31-12-2010	62.000.000	62.000.000	27.449.047
	9 SE 18	Appui au développement urbain des quartiers de Pikine et Kouma	43030	19-12-2008	31-12-2009	16.000.000	15.301.980	5.696.731
	9 SE 19	Projet d'appui à la stratégie de lutte anti-mines en Casamance		26-10-2010	31-12-2013	4.000.000	500.000	420.638
	9 SE 20	Appui au programme national de lutte contre la grippe aviaire	31195	30-05-2010	31-12-2011	1.990.000	1.033.000	559.823
	9 SE 21	Convention FCT II	15040	29-06-2010	30-04-2010	4.000.000	1.229.749	571.727
	9 SE 22	Programme spécial de voiries urbaines en haute intensité de main d'œuvre	43030	18-06-2010	31-12-2012	26.000.000	24.743.320	7.445.611
	9 SE 23	Programme spécial de voiries urbaines en haute intensité de main d'œuvre	43030	18-06-2010	31-12-2012	1.600.000	1.524.098	457.229
	9 SE 24	Avenant 1 Route Mbirkelane/Tambacounda	21020	08-11-2008	31-12-2010	5.000.000	4.394.516	1.918.406
	9 SE 25	Réhabilitation de la route Kaolack/Mbirkelane	21020	20-09-2010	31-12-2011	14.000.000	12.805.018	1.349.324
9 SE 26	Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance	21020	17-07-2010	31-12-2011	7.000.000	4.287.000	428.688	
9 SE 27	Emissaire Cambérène	14020	18-10-2010	31-12-2011	8.000.000	199.932	119.959	
TOTAL FED 9					295.522.415	268.943.968	146.447.058	
FED 10	10 SE 2	Réhabilitation de la route Saint Louis/Rosso	21020	19-12-2011		56.000.000	0	0
	10 SE 3	Appui institutionnel au secteur de l'assainissement et cartographie	14010	19-12-2011		3.500.000	0	0
	10 SE 4	Appui budgétaire à la stratégie de réduction de la pauvreté	51010	19-12-2011		75.000.000	0	0
	TOTAL FED 10					134.500.000	0	0
TOTAL FED 8 + 9 + 10						454.482.415	292.423.947	169.454.692

* Pour audit uniquement

	2006	2007	2008	TOTAL	MOYENNE ANNUELLE
DECISIONS	1.333.323	72.003.148	135.552.805	208.889.276	69.629.759
CONTRATS	31.773.642	115.456.560	58.359.188	205.589.390	68.529.797
PAIEMENTS	29.284.000	50.356.234	84.940.220	164.580.454	54.860.151

CAPACITE D'ABSORPTION FINANCIERE	
1. RAC au 31-12-2008	164.482.600
2. Moyenne annuelle contrats	68.529.797
Ratio 1/2	2,40
3. Volume contrats 2008	58.359.188
Ratio 1/3	2,82
4. RAL au 31-12-2008	288.371.851
5. Moyenne annuelle paiements	54.860.151
Ratio 4/5	5,26
6. Volume paiements 2008	84.940.220
Ratio 4/6	3,39

FED	N° PROJET	TITRE	CODE CAD	HORIZON TEMPOREL		MONTANT DECISION	ENGAGEMENTS AU SENEGAL	DEBOURSEMENTS AU SENEGAL
				DATE N+3	DATE LIMITE MISE EN ŒUVRE			
FED 8	8 ROC 42	Programme régional solaire - phase II		17-03-2009		Gestion Burkina	1.400.276	715.783
TOTAL FED 8							1.400.276	715.783
FED 9	9 ROC 1	Appui au programme de formation de l'ASECNA	11430	22-12-2006	30-06-2009	14.200.000	14.000.000	13.305.027
	9 ROC 20	Renforcement coopération sous régionale suivi/contrôle/surveillance pêche	31310	13-12-2009	31-12-2001	5.000.000	-	-
	9 RPR 168	Capacity support for sustainable management of energy resources in 3 ACP regions	23010	20-12-2010	31-12-2011	1.900.000	-	-
	9 RPR 14	Microfinance framework programme	32161	10-03-2007	30-06-2009	Gestion Siège	498.370	398.696
	9 RPR 39	Water facility (2nd commitment)	14010	17-12-2007	31-12-2013	Gestion Siège	6.570.210	3.562.406
	9 RPR 49	Energy facility	23010	30-06-2009	31-12-2013	Gestion Siège	6.467.835	244.428
	9 RPR 50	Water facility (1st commitment)	14010	04-05-2009	31-12-2013	Gestion Siège	10.728.122	2.052.477
	9 RPR 139	2nd Global commitment to cover 1st Energy CFP	23010	11-10-2010	31-12-2013	Gestion Siège	1.111.565	135.932
TOTAL FED 9							39.376.102	19.698.966
FED 10							-	-
TOTAL FED 8 + 9 + 10							40.776.378	20.414.749

DOMAINE	N° CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	CONTRACTANT	TITRE PROJET	CODE CAD	MONTANT CONTRAT	PAIEMENTS
ONG-PVD	96257	01-03-2006	01-12-2008	Asoc Asemblea coop por la Paz	Amélioration organisation et gestion des producteurs agricoles	43040	748.374	673.537
ONG-PVD	119168	01-01-2007	01-01-2010	ENDA EUROPE	Gestion durable ressources naturelles Casamance	43040	597.837	370.924
ONG-PVD	119444	01-02-2007	01-02-2010	PLAN International	Appui amélioration efficacité des écoles	11220	750.000	484.495
ONG-PVD	134834	01-02-2008	01-02-2011	As Com Serv Voluntariato	Amélioration sécal vallée fleuve Sénégal	31191	549.750	223.644
ONG-PVD	96163	01-04-2006	01-04-2011	Broederlijk Delen	Dév local des communautés villageoises	43040	450.285	144.068
ONG-PVD	134742	01-01-2008	01-01-2012	VSF	Insertion des org paysannes sur les marchés porteurs	31120	696.185	253.724
ONG-PVD	135241	01-01-2008	01-01-2012	Entwicklungswekrstatt Austria	Valorisation prod agri Casamance	31120	350.000	165.032
ONG-PVD	65766	16-11-2004	16-08-2008	GRET	Eau potable et santé au Sénégal	14030	750.000	441.940
ONG-PVD	94614	27-01-2006	27-01-2009	Assoc Coop Int	Femmes entrepreneuses	31320	512.049	460.843
ONG-PVD	95905	26-01-2006	28-02-2009	As Com Serv Voluntariato	Union financière mutualiste paysanne	31193	640.095	576.085
ONG-PVD	94850	01-01-2006	31-12-2009	CARITAS Austria	Promotion femme	15170	478.186	328.745
ONG-PVD	95343	01-01-2006	31-12-2009	Auteuil International	Appui formation insertion socio prof	11230	694.798	625.318
ONG-PVD	134927	01-11-2007	31-12-2009	Association Planet Finance	Micro entreprises rurales	43040	339.949	305.954
ONG-PVD	135096	01-01-2008	31-12-2010	Assoc Intern Volontari Laici	Assainissement/environnement urbain Thiès	14050	295.000	75.380
TOTAL							7.852.508	5.129.689

Tableau x : Prêts de la BEI signés et en cours de décaissement (exercice 2008)

Prêts	Objectifs	Date de signature	Montant du prêt (€)	Montants décaissés
Alimentation en Eau de Dakar II	Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar à partir du lac de Guiers.	10.12.2001	16 000 000	10 403 580
Liaison Maritime Dakar- Ziguinchor	Assurer la liaison maritime entre Dakar et Ziguinchor, et contribuer au désenclavement de la Casamance.	01.07.2005	10 000 000	7 850 000
Programme Eau Sénégal	Financement de la première phase du Programme d'Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM 2015) dont l'objectif à terme vise au développement durable de l'alimentation en eau potable dans les centres urbains du pays.	26.11.2007	15 000 000	0
Assainissement Dakar	Financement d'un projet de dépollution industrielle de la Baie de Hann à Dakar comprenant un système de collecte des eaux usées domestiques et industrielles, une station d'épuration pour le traitement primaire des effluents et un émissaire en mer	23.12.2008	20 000 000	0

